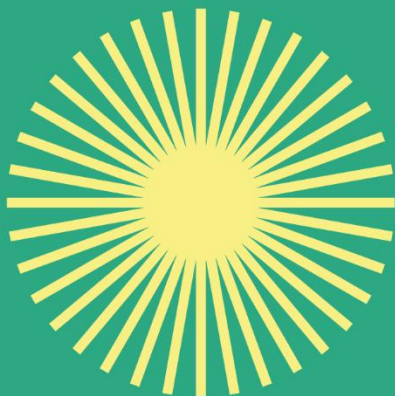
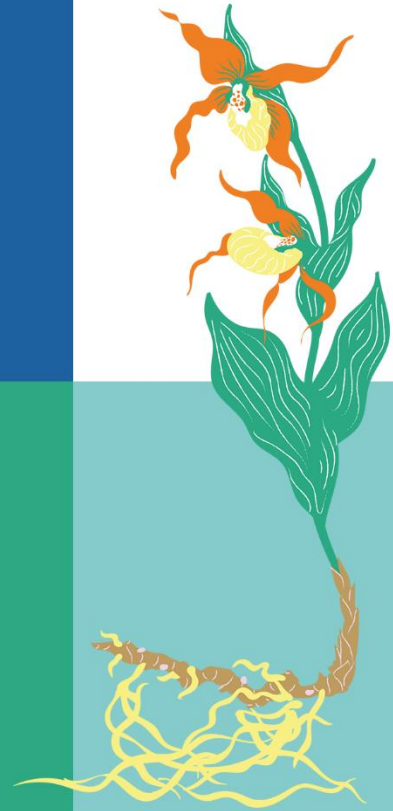


Pays *Seine-et-Tilles*
en Bourgogne



Bilan d'activité Année 2025

Site Natura 2000
Montagne côte-d'orientienne

ZSC FR2600957

Pays Seine-et-Tilles en Bourgogne



COFINANCÉ
PAR L'UNION
EUROPÉENNE

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

Date : 05/01/2026

Rédaction : Mathilde POISSENOT

Structure : Syndicat Mixte du Pays Seine-et-Tilles en Bourgogne

TABLE DES MATIERES

| | |
|--|-----------|
| Abréviations..... | 3 |
| Résumé..... | 3 |
| 1. Introduction..... | 5 |
| 2. Gestion des habitats et des espèces | 7 |
| 2.1. Animation des contrats Natura 2000..... | 7 |
| 2.2. Animation des chartes..... | 8 |
| 2.3. Animation des MAEC..... | 8 |
| 2.4. Animation pour la gestion avec d'autres outils financiers | 9 |
| 3. Évaluation des incidences des projets | 11 |
| 4. Suivis scientifiques et techniques | 12 |
| 4.1. Suivis..... | 12 |
| 4.2. Etudes..... | 15 |
| 5. Information, communication, sensibilisation..... | 18 |
| 5.1. Outils de communication..... | 18 |
| 5.2. Parution dans les médias | 20 |
| 5.3. Organisation d'animation/ manifestation de sensibilisation..... | 21 |
| 5.4. Participation à la vie du réseau au-delà du site | 25 |
| 6. Veille à la cohérence des politiques publiques | 26 |
| 6.1. Réunions partenaires | 26 |
| 6.2. Réunions gestion des risques | 27 |
| 6.3. Mise en cohérence des politiques publiques..... | 27 |
| 6.4. Retours sur les projets 2024..... | 28 |
| 7. Gestion administrative, financière et gouvernance | 28 |
| 7.1. Copil..... | 29 |
| 7.2. GT..... | 29 |
| 7.3. Rencontre service Natura 2000 Région BFC..... | 29 |
| 7.4. Formation..... | 29 |
| 7.5. Accompagnement de stagiaires | 29 |
| 8. Bilan..... | 30 |
| 8.1. Bilan temporel | 30 |
| 8.2. Bilan financier 2025..... | 32 |
| 9. ANNEXES | 33 |

ABREVIATIONS

CBNBP : Conservatoire Botanique National du Bassin parisien

CD21 : Conseil Départemental de Côte-d'Or

CENB : Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne

CFT : Charte Forestière de Territoire

CNPF BFC : Centre National de la Propriété Forestière, délégation Bourgogne-Franche-Comté

COPIL : Comité de Pilotage

DOCOB : Document d'Objectifs

DHFF : Directive Habitat Faune Flore, 1992

DDT 21 : Direction Départementale des Territoires de Côte-d'Or

FDP 21 : Fédération de pêche de Côte-d'Or

GNUB : Groupe Naturaliste Universitaire de Bourgogne

LPO : Ligue pour la Protection des Oiseaux

ONF : Office National des Forêts

PNFor : Parc national de forêts

PSTB : Pays Seine-et-Tilles en Bourgogne

SBO : Syndicat du Bassin de l'Ouche. Le Suzon est un affluent de l'Ouche. Jusqu'en 2014 : SMEABOA Syndicat Mixte d'Etude et d'Analyse du Bassin de l'Ouche et de ses Affluents.

SHNA-OFAB : Société d'histoire naturelle d'Autun -Observatoire de la faune de Bourgogne

SNAP : Stratégie Nationale des Aires Protégées

RNR - FE : Réserve Naturelle Régionale Forêt d'exception du Val Suzon

ZSC : Zone Spéciale de Conservation (Directive Habitat Faune Flore)

RESUME

L'année 2025 a été marquée par la finalisation du document d'objectifs du site de la Montagne côte-d'orientée (1^{er} semestre) dont la rédaction des fiches actions et la réalisation de documents de synthèse.

Outre l'important volet de révision du DOCOB, deux actions majeures ont été initiées dès 2025 pour une mise en œuvre en 2026 : 1) l'étude cartographique des habitats naturels d'une partie du site Natura 2000 avec la réalisation d'un marché public à procédure adaptée de son lancement à son attribution et 2) le montage d'un projet agro-environnemental et climatique sur le périmètre du site Natura 2000 et ses environs avec une première réunion d'information et le recueil des besoins des agriculteurs du territoire.

La sensibilisation aux enjeux de biodiversité, la gestion des habitats et les suivis courants se sont poursuivis en 2025 avec une recherche approfondie du Damier du Frêne et le dépôt du contrat forestier « Ilot Natura 2000 » en forêt communale de St-Martin-du-Mont.

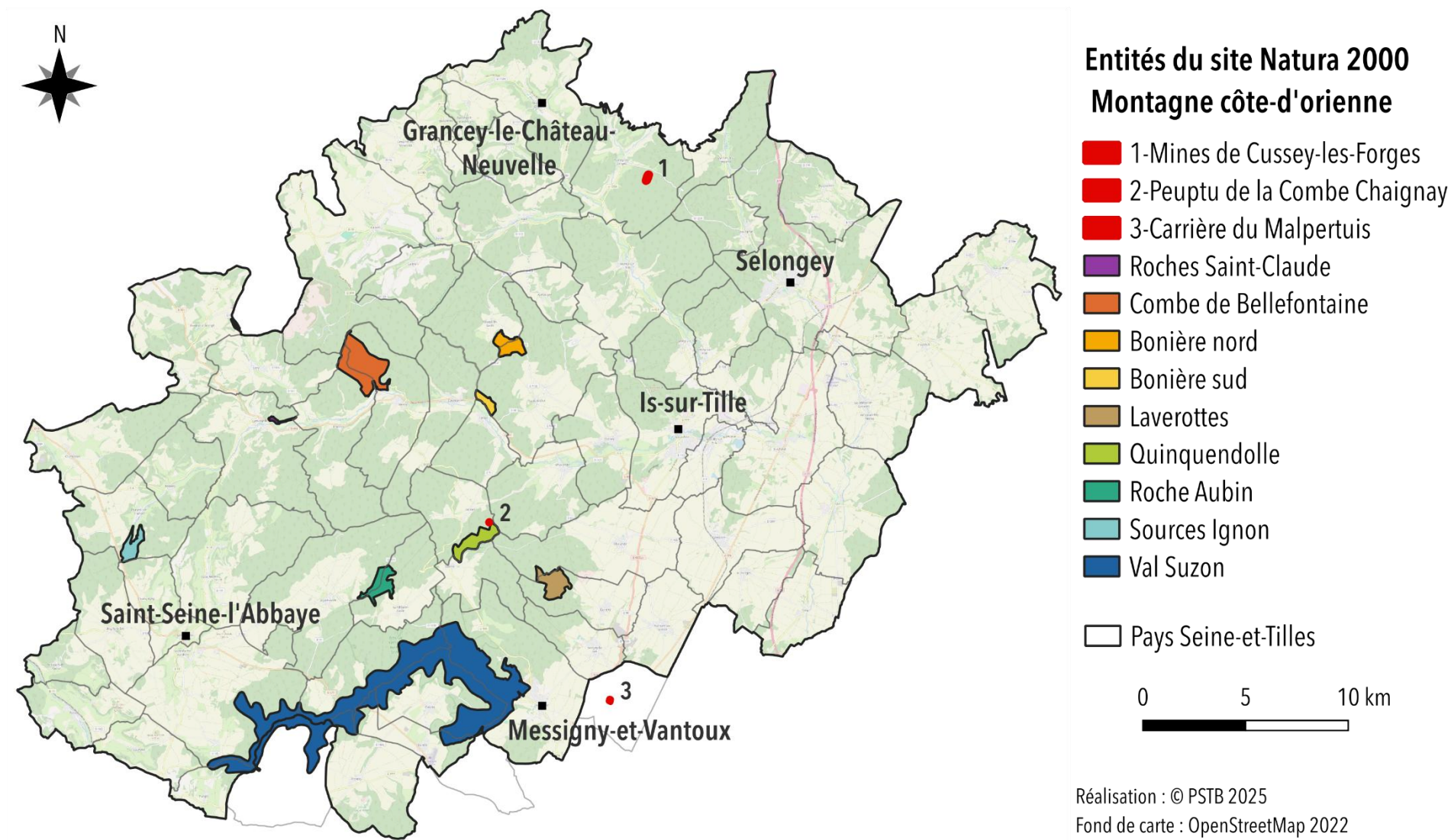


Figure 1 : Carte de localisation des entités du site Natura 2000 de la Montagne côte-d'orientée

1. INTRODUCTION

Le site Natura 2000 FR2600957 « Montagne côte-d'orientienne » est une Zone Spéciale de Conservation (ZSC) au titre de la Directive européenne « Habitats, faune, flore » (DHFF). Il est issu de la fusion en 2019 de quatre anciens sites ainsi que 3 cavités à chauves-entités. Depuis 2017, le Syndicat Mixte du Pays Seine-et-Tilles en Bourgogne (PSTB) porte l'animation.

Le site de la Montagne côte-d'orientienne est constitué de 12 entités réparties sur 22 communes et représentant une superficie totale de 3 917ha (Figure 1).

Tableau 1 : Entités composant le site Natura 2000 de la Montagne côte-d'orientienne

| NOM ENTITE | SURFACE (ha) | ANNEE 1er DOCOB | DEBUT ANIMATION |
|---|--------------|-----------------|-----------------|
| VAL SUZON | 2782 | 2012 | 2011 |
| LA BONIERE NORD | 115 | 2004 | 2008 |
| LA BONIERE SUD | 49 | | |
| ROCHES SAINT-CLAUDE | 13 | | |
| COMBE DE BELLEFONTAINE | 397 | | |
| ROCHE AUBIN | 139 | 2009 | 2008 |
| LAVEROTTES | 159 | | |
| QUINQUENDOLLE | 146 | | |
| SOURCES IGNON | 99 | 2005 | 2008 |
| MINES DE CUSSEY-LES-FORGES (Cavité) | 11 | 2017 | 2017 |
| CARRIERE SOUTERRAINE DE MALPERTUIS (Cavité) | 4 | | |
| PEUPTU DE LA COMBE CHAIGNAY (Cavité) | 3 | | |

En 2024, la composition du Comité de pilotage (COFIL) avait fait l'objet d'un nouvel arrêté régional publié le 21/02/2024. A l'occasion de la réunion de COFIL du 22/01/2025, il a été procédé au vote de la désignation de la structure porteuse et à l'élection du Président du comité de pilotage : le Pays Seine-et-Tilles a été désignée structure porteuse et poursuivra l'animation Natura 2000 et Monsieur Bénigne Colson, Maire de Frénois, a été réélu Président du COFIL pour trois ans.

Suite à la validation du nouveau DOCOB par le COFIL le 07/07/2025, un arrêté régional portant approbation du document d'objectifs a été publié le 08/12/2025. (Annexe 1).

Le présent bilan d'activité s'inscrit désormais pleinement dans la nouvelle programmation 2025-2034.

Tableau 2 : Historique des dernières procédures du site Natura 2000 de la Montagne côte d'orientienne

| Date | Procédures relatives à la vie du site Natura 2000 de la Montagne côte-d'orientienne |
|------------|---|
| 21/02/2024 | Arrêté régional portant désignation des membres du Comité de pilotage |
| 22/01/2025 | Désignation du Pays Seine-et-Tilles comme structure porteuse |
| 22/01/2025 | Election de Bénigne Colson à la présidence du Comité de pilotage |
| 07/07/2025 | Validation du nouveau DOCOB par le COFIL |
| 08/12/2025 | Arrêté régional portant approbation du document d'objectifs |

Suite au travail d'actualisation des données du DOCOB, ce sont 20 habitats et 17 espèces d'intérêt communautaire qui ont été recensés sur le site (Tableau 3).

Tableau 3 : Liste des habitats et espèces d'intérêts communautaires présents dans le site de la Montagne côte-d'orient

| Habitats d'intérêt communautaire | |
|--|---|
| 3130 - Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i> | 6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude |
| 3140 - Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara spp.</i> | 7220* - Sources pétrifiantes avec formation de travertins (Cratoneurion) |
| 3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion | 7230 - Tourbières basses alcalines |
| 5110 - Formations stables xérothermophiles à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses | 8130 - Éboulis ouest-méditerranéens et thermophiles |
| 6110* - Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles du <i>Alyso-Sedion albi</i> | 8160* - Éboulis médio-européens calcaires des étages collinéen à montagnard |
| 6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires | 8210 - Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique |
| 6410 - Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>) | 8310 - Grottes non exploitées par le tourisme |
| 6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin | 91E0* - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> |
| | 9130 - Hêtraies de l' <i>Asperulo-Fagetum</i> |
| | 9150 - Hêtraies calcicoles médio-européennes du <i>Cephalanthero-Fagion</i> |
| | 9160 - Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies sub-atlantiques et médio-européennes du <i>Carpinion betuli</i> |
| | 9180* - Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i> |
| Espèces d'intérêt communautaire | |
| Écrevisse à pattes blanches (1092) | Petit Rhinolophe (1303) |
| Chabot (1163) | Grand Rhinolophe (1304) |
| Cuivré des marais (1060) | Rhinolophe euryale (1305) |
| Damier de la succise (1065) | Barbastelle d'Europe (1308) |
| Agrion de mercure (1044) | Minioptère de Schreibers (1310) |
| Lucane cerf-volant (1083) | Vespertilion à oreilles échancrées (1321) |
| Sabot de Vénus (1902) | Vespertilion de Bechtein (1323) |
| Damier du frêne (6169) | Grand Murin (1324) |
| Ecaille chinée (6199) | |

En gras : les habitats et espèces d'intérêt communautaires ajoutés suite au travail bibliographique réalisé dans le cadre de la révision du DOCOB

2. GESTION DES HABITATS ET DES ESPECES

2.1. Animation des contrats Natura 2000

| | |
|---|---|
| Remarques | En 2025, un contrat ni-ni est en cours et se poursuit sur la prairie de Fontaine Noire (Sources de l'Ignon). Un nouveau contrat forestier a été engagé sur le site Natura 2000 de la Montagne côte-d'orientienne en forêt communale de St-Martin-du-Mont (Val Suzon). La plateforme dédiée aux dépôts des demandes d'aides pour la mise en place de contrat Natura 2000 étant à présent accessible, la demande a été déposée sur EUROPAC. |
| Perspectives n+1 / Suites à donner | - Poursuite du contrat ni-ni « Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts » - Suivi de la demande de subvention pour le contrat forestier « Dispositif favorisant le développement de bois sénescents » et réalisation de panneaux d'information |
| Point de vigilance | Veiller à la bonne mise en œuvre du contrat ni-ni et élaborer les panneaux d'information pour le contrat de bois sénescents. |

2.1.1. Contrat Natura 2000 « Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts » - en cours

| | | | |
|------------------------|--|--|-------------------|
| Enjeu I | Cours d'eau, milieux humides et milieux associés | | |
| Objectif OO I.1 | Favoriser les pratiques agricoles favorables aux habitats et espèces d'intérêt communautaire | | |
| Mesure IP I.2 | Gestion extensive et restauration des prairies et mégaphorbiaies | | Priorité 2 |

La fauche sur la prairie de Fontaine Noire s'est poursuivie en 2025. Le contrat étant à cheval sur deux programmations, celui se poursuit jusqu'en 2026.

| Bénéficiaire | Date signature | Date de fin | Montant total | Actions prévues | Habitat visé | Indicateur réalisation |
|-------------------------------|----------------|-------------|---------------|-------------------------|--------------------------------------|------------------------|
| Commune de Poncey-sur-l'Ignon | 2022 | 2026 | 2680,8€ | Fauche sans exportation | 6510 : Prairie de fauche à Fromental | 0,49 ha |

2.1.2. Contrat Natura 2000 « Dispositif favorisant le développement de bois sénescents » - en cours

| | | | |
|-------------------------|---|--|-------------------|
| Enjeu II | Milieux forestier (hors ripisylve) | | |
| Objectif OO II.1 | Favoriser les pratiques sylvicoles bénéfiques aux habitats et espèces forestières d'intérêt communautaire | | |
| Mesure IP II.2 | Conservation des bois sénescents | | Priorité 1 |

Initialement prévu en 2023, il a été attendu que l'interface EUROPAC soit fonctionnelle pour pouvoir déposer la demande de subvention pour le contrat forestier « Dispositif favorisant le bois sénescents » en forêt communale de Saint-Martin-du-Mont. En 2025, ont été effectués :

- la vérification des arbres éligibles (sur la base des critères figurant dans le nouvel arrêté définissant les modalités d'attribution des subventions FEADER),
- le marquage des arbres éligibles (triangle vers le bas à la peinture bleu et numérotation des arbres) et les limites de l'îlot,
- la rédaction du cahier des charges,
- le dépôt de la demande de subvention.

| Bénéficiaire | Montant demande subvention | Actions prévues | Habitat principal et espèces visés | Surface / nombre | Avancement |
|------------------------------|----------------------------|--|---|------------------------------------|--|
| Commune de St-Martin-du-Mont | 27 830 € | - Ilot de bois sénescents - Arbres disséminés - Panneaux d'information | - 9130 – Hêtraie-chênaie mésophile - Chiroptères - Lucane cerf-volant | - 8,33 ha - 88 arbres éligibles | - Arbres éligibles et limite de l'îlot matérialisé - Demande de subvention déposée - Panneaux d'information à réaliser |



Figure 2 : Prairie de Fontaine noire bénéficiant d'un contrat de fauche (25/02/2025)



Figure 3 : Marquage des arbres éligibles – Ilot de bois sénescents en forêt communale de St-Martin-du-Mont (02/07/2025)

2.2. Animation des chartes

Aucune charte n'est en cours sur le site de la Montagne côte-d'orientienne. La révision de la charte fait partie des actions prévues dans la programmation 2025-2034 (prévu à partir de 2027).

2.3. Animation des MAEC

| | | |
|-----------------|--|------------|
| Enjeu I | Cours d'eau, milieux humides et milieux associés | |
| Objectif OO I.1 | Favoriser les pratiques agricoles favorables aux habitats et espèces d'intérêt communautaire | |
| Mesure IP I.2 | Gestion extensive et restauration des prairies et mégaphorbiaies | Priorité 2 |

Aucun PAEC n'a été déposé à l'échelle du territoire en 2025. Les échanges avec la chambre d'agriculture au second semestre 2025 ont permis d'initier la **construction d'un PAEC pour 2026**. Les actions réalisées à ce titre sont les suivantes :

- Echange avec la DRAAF pour soumettre l'idée de PAEC à l'échelle du site de la Montagne côte-d'orientienne et connaître les possibilités de financement en 2026
- Réunions avec Géraldine DUCELLIER et Anne HERMANT de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or pour effectuer une première sélection des mesures à proposer et construction d'un périmètre projet
- Organisation d'une première réunion d'information à destination des agriculteurs du territoire le 26/11/2025 et transmission d'une fiche d'intention pour connaître l'intérêt de monter un PAEC
- Dépôt d'une demande de subvention LEADER pour le financement de l'accompagnement de la Chambre d'agriculture dans le montage du PAEC et la réalisation des diagnostics écologiques hors site Natura 2000
- Début de rédaction du PAEC sur la base des réponses des agriculteurs pour un dépôt au plus tard le 20/01/2026



Figure 4 : Réunion d'information à destination des agriculteurs (26/11/2025)

2.4. Animation pour la gestion avec d'autres outils financiers

Certaines activités ou actions ont requis un temps d'animation sans pour autant faire l'objet de contrat Natura 2000. Ces actions ont pu bénéficier de financements et/ou d'interventions de personnes extérieures.

2.4.1. Entité Val Suzon : Action traversées des amphibiens dans le Val Suzon

| | | |
|------------------|--|------------|
| Enjeu VI | Ancrage territorial | |
| Objectif OO VI.5 | Rétablir un lien affectif avec les citoyens et la nature | |
| Mesure PAVI.8 | Sensibilisation du grand public aux enjeux de biodiversité | Priorité 1 |

L'historique de la mesure n'est pas rappelé dans le présent rapport d'activité mais est disponible dans le Bilan d'activité 2023 et l'évaluation du DOCOB.

Le partenariat autour du projet « Crapauds » s'est poursuivi en 2025 avec le Groupe naturaliste universitaire de Bourgogne (GNUB), la RNR-FE du Val Suzon (ONF), le Conseil Départemental de la Côte-d'Or (CD21), la SHNA et le dispositif Natura 2000 du Pays Seine-et-Tilles.

Un cahier des charges portant sur une « étude de faisabilité pour la mise en place d'un dispositif permanent de traversée des amphibiens » a été réalisé par Loïse Avitabile dans le cadre de son alternance au sein de la RNR-FE du Val Suzon. Le document a été relu par l'animatrice Natura 2000 et doit être transmis à des entreprises spécialisées afin de déterminer la faisabilité ou non d'un dispositif permanent sur le secteur.

Concernant le bilan de l'action, le chantier d'installation du dispositif s'est tenu le 01/02/2025 et le retrait a été repoussé au 18/04/2025 en raison d'un faible nombre des effectifs ayant entamé leur migration début avril : le retard de migration est imputé en partie aux températures basses et aux faibles précipitations en février-mars.

Les relèves quotidiennes ont été possibles grâce à la mobilisation de 96 bénévoles sur la période de 77 jours. Au total, 1441 amphibiens ont été sauvés (détail cf. Suivi technique et scientifique).

Cette année un comptage des véhicules circulant sur la D7 a été demandé au service route du CD21 et financé sur les crédits de la RNR : sur la période du 18/03 au 31/03/2025, le débit moyen journalier était de 852 véhicules dans les 2 sens. Sur une période un peu différente en 2021, le débit moyen journalier était de 832 véhicules soit une circulation similaire pour ce seul critère.

Cette opération aura été marquée en 2025 par un nombre d'amphibiens sauvés inférieur aux années passées, un taux de mortalité important, à mettre en lien notamment avec les filets cassants ayant laissé des ouvertures non réparées rapidement que les amphibiens ont réussi à franchir.

Davantage d'informations relatives à l'opération « Crapauds » sont à retrouver dans le rapport 2025 rédigé par le GNUM.

L'animation Natura 2000 a participé à l'organisation des réunions du comité technique ainsi qu'à l'organisation d'animations en lien avec l'action de traversée manuelle : organisation d'une soirée de présentation des résultats de l'action suivi d'une projection, organisation de sorties à destination du public jeune, etc.

Le Crapaud commun, espèce majeure de cette action, n'est pas une espèce d'intérêt communautaire. Pour autant, cette action permet chaque année de toucher près d'une centaine de personnes (scolaires, bénévoles, grand-public) et contribue fortement à la sensibilisation de la préservation des espèces au sein du périmètre Natura.



Figure 5 : Installation du dispositif amphibiens (01/02/2025)

2.4.2. La Bonière Nord : Pâturage d'entretien pelouse calcaire de Saulx-le-Duc

| | | |
|------------------------|--|-------------------|
| Enjeu III | Milieus rupestres et milieux associés | |
| Objectif OO III.1 | Maintenir voire rouvrir les surfaces ouvertes afin de maintenir les cortèges floristiques et faunistiques associés | |
| Mesure IP III.1 | Entretien et restauration des pelouses | Priorité 2 |

Le projet de pâturage extensif sur les pelouses calcaires de Saulx-le-Duc a été suspendu en l'absence de solution satisfaisante pour garantir à la fois la sécurité des bêtes (chèvres) et éviter les incidents avec la grande faune (cerfs et chevreuil) tel que constatés en 2024.

Les possibilités de mise en place d'un parc pérenne (grillage) sur les pelouses n'ont pas été approfondies : la question se pose d'intervenir sur la roche pour l'installation de poteaux ce qui aurait un coût financier et induirait une modification anthropique du site si nécessité de couler du béton sans pour autant pouvoir garantir l'absence d'impact sur le gibier.

La réalisation d'un entretien mécanique n'est à ce jour pas entièrement exclue et pose la question de l'interventionnisme en milieu naturel. L'idée de proposer ponctuellement des chantiers participatifs a été émise et serait une piste de réflexion à approfondir.

Tableau 4 : Synthèse des actions de gestion hors contrat Natura 2000

| Date | Partenaires mobilisés | Objectif action | Description actions réalisées | Avancement | Suite à donner |
|-----------------------------|-----------------------|---|--|------------|----------------|
| Du 01/02/2025 au 18/04/2025 | GNUB, ONF, CD21 | Préserver les amphibiens du Val Suzon grâce aux traversées manuelles | Traversée manuelle des amphibiens avec pose de filets et seuil sur une portion de la RD7 | | A poursuivre |

3. ÉVALUATION DES INCIDENCES DES PROJETS

Les articles L414-4 VI et R414-24 du code de l'environnement stipulent que l'autorité administrative compétente pour autoriser ou s'opposer à un projet est aussi compétente pour instruire l'évaluation des incidences Natura 2000. Par conséquent toute évaluation des incidences Natura 2000 doit être annexée à la demande d'autorisation relative au projet et adressée au service compétent.

Relatif aux évaluations des incidences, le rôle de l'animation Natura 2000 est de faire connaître les enjeux biodiversité du site au porteur de projet, pour qu'il évalue lui-même l'incidence et annexe l'évaluation d'incidence de son projet à sa demande d'autorisation, adressée ensuite au service instructeur compétent, selon la nature du projet.

| | |
|---|---|
| Remarques | En 2025, l'animation a été sollicitée pour un unique projet soumis à évaluation d'incidence (EI) pour le site de la Montagne côte-d'orientne : une particulière a réalisé une EIN pour un projet de construction de garage attenant à son habitation principale. L'EIN a abouti à la conclusion que les travaux n'auraient aucun impact sur les enjeux du site Natura 2000, le projet étant situé au cœur du village de Val-Suzon bas. Les sollicitations n'ayant pas fait l'objet d'EI sont présentées à titre informatif ci-dessous. |
| Perspectives n+1 / Suites à donner | / |
| Point de vigilance | Être mieux identifiée par les porteurs de projet et le service instructeur en amont des projets présents dans ou à proximité du site Natura 2000 |

Parmi les sollicitations n'ayant pas requis d'évaluation d'incidence :

- Un drainage au niveau du ruisseau s'écoulant depuis la source de St-Fol jusqu'au bas de la Combe a été réalisé sans autorisation. Signalé par la conservatrice de la RNR-FE du Val Suzon, deux personnes de l'Office français de la Biodiversité se sont déplacées sur site pour constater les dégâts. A ce jour, les suites de cette constatation ne sont pas connues. L'animation Natura 2000 a été mis dans la boucle à titre informatif.



Figure 6 : Modification du cours du ruisseau de St-Fol (22/06/2025)



Figure 7 : Falaise équipée dans le Val Courbe (02/02/2025)

- Lors d'une prospection de terrain, il avait été constaté la présence de voies d'escalade sur une paroi rocheuse située dans la combe Vaux de Roche. Un échange de mail avec le référent des sites naturels d'escalade a été suivi d'une rencontre : les voies étant peu accessibles (éloignées des axes) et requérant un certain niveau d'escalade pour être pratiquées, le parti pris concernant ces voies en l'état actuel est de les laisser sur place et de ne pas communiquer aux adhérents du Comité territorial de la montagne et de l'escalade de la Côte-d'Or leur présence pour éviter toute pratique sur ce secteur.

4. SUIVIS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Les suivis scientifiques sont réalisés avec deux objectifs principaux : le suivi des effets de la gestion mise en place au titre de Natura 2000 et l'amélioration de la connaissance.

| | |
|---|--|
| Remarques | <p>En 2025, 4 suivis se sont poursuivis :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivi des amphibiens - Suivi du Damier du Frêne - Suivi des chiroptères - Suivi de la faune sauvage au Peuptu de la Combe Chaignay <p>2 études ont mobilisé du temps en 2025 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fin de l'étude aux sources de l'Ignon portant sur les amphibiens, les bryophytes et la faune piscicole - Marché public à procédure adaptée pour le lancement de l'étude cartographiques des habitats naturels |
| Perspectives n+1 / Suites à donner | <p>Les suivis sont à poursuivre. Concernant l'étude aux sources de l'Ignon, les derniers rendus sont attendus en début d'année 2026 et viendront alimenter les réflexions autour de la gestion des sources et marais. L'étude de cartographie des habitats débutera dès 2026 avec une première phase de terrain prévue à partir de mars-avril.</p> |
| Point de vigilance | <p>Assurer un suivi des données, des résultats et suivre la progression du bureau d'étude pour la cartographie des habitats.</p> |

4.1. Suivis

4.1.1. Suivi amphibiens

Le suivi de la population d'amphibiens dans le Val Suzon est réalisé dans le cadre de l'opération de traversée manuelle des amphibiens. Lors des relèves quotidiennes, le nombre de crapauds par seau est noté par les bénévoles encadrés par le service civique du GNUB. Les informations relatives au sexe et à l'état de santé de l'individu sont précisées ainsi que si les individus sont trouvés en « amplexus ». Début 2023, la conservatrice de la RNR Marlène Tréca et l'animatrice Natura 2000 Mathilde Poissenot avaient travaillé au formatage d'un tableur pour faciliter les calculs relatifs à la population d'amphibiens et permettre de faire ressortir les tendances. Cette base de données a été complétée par le GNUB avec les données 2025.

Concernant les résultats 2025, 1377 crapauds, 44 salamandres, 11 alytes et 8 tritons palmés et 1 grenouille rousse ont été sauvés, soit 1441 amphibiens sauvés sur 1582 dénombrés au total sur le linéaire concerné par le dispositif (mortalité également dénombrée de part et d'autre du dispositif de franchissement). Cela représente un taux de mortalité de 8,3%, très important par rapport aux années précédentes et imputé à l'état des filets vieillissants et la présence de nombreux trous. A l'issue des chutes de neige tardives, une intervention a eu lieu en cours pour remplacer les filets cassés par le poids de la neige et ne permettant plus la moindre étanchéité sur plusieurs dizaines de mètres du dispositif.

Ces résultats sont à retrouver dans le rapport rédigé par le GNUB et financé par la RNR-FE du Val Suzon.



Figure 8 : Amplexus de Crapaud commun (12/03/2025)

4.1.2. Suivi du Damier du frêne

| | | |
|------------------|---|------------|
| Enjeu II | Milieux forestier (hors ripisylve) | |
| Objectif OO II.1 | Favoriser la naturalité et la résilience des milieux forestiers | |
| Mesure CST.2 | Suivi des lépidoptères inscrits à la Directive Habitats | Priorité 1 |

Le Damier du frêne est une espèce sensible à l'aire de répartition restreinte à quatre départements sur l'ensemble du territoire métropolitain, dont la Côte-d'Or. Sur le site de la Montagne côte d'orientne, l'espèce est présente sur deux entités : la Combe de Bellefontaine et le Val Suzon. Depuis mai 2023, le plan régional d'action (PRA) 2021-2030 (déclinaison du plan national) en faveur des papillons de jour de Bourgogne-Franche-Comté a vu le jour et la SHNA en assure la coordination. Le suivi du Damier du frêne s'intègre désormais dans les actions du PRA.

Suite à l'absence d'observation du Damier du Frêne en 2024, une pression d'observation plus importante a été réalisée en 2025 avec 6 passages réalisés par l'animatrice Natura 2000 accompagnée d'autres observateurs et plusieurs passages réalisés par la Société entomologique de Dijon au titre d'une étude commandité par la RNR-FE du Val Suzon.

Des recherches ont également été réalisées hors site Natura 2000 afin d'identifier si l'espèce avait pu se reporter sur d'autres secteurs.

Malgré l'effort de prospection, cette année encore les résultats sont peu satisfaisants : seul 1 imago a été vu le 30/05 par Claude Voinot et Monique Prost à la Combe des Chênaux et 1 nid communautaire a été observé le 22/07 à la Combe de Bellefontaine.

En comparaison et contrairement à 2024, l'espèce a davantage été observée sur le territoire du Parc national de Forêts, ce qui interroge grandement sur sa raréfaction au sein du site Natura 2000 et les causes qui peuvent en être à l'origine. Le suivi de l'espèce se poursuivra en 2026.

Notons que l'action de sensibilisation des propriétaires forestiers annulée en 2024 avait été reprogrammée en 2025 : une dizaine de personnes ont pu assister à cette journée au format mixte (en salle et sur le terrain) animé par le CNPF et l'animation Natura 2000.



Figure 9 : Nid communautaire de Damier du Frêne (23/07/2025 - Photo L. Avitabile)

Malgré une prospection poussée, seules 2 observations de Damier du Frêne ont eu lieu en 2025 sur le site Natura 2000. Il est prévu en 2026 de poursuivre les échanges avec les partenaires techniques et, à défaut d'en faire une action de sensibilisation ciblée, d'évoquer les enjeux de cette espèce à d'autres occasions (sortie grand-public, journée à destination des propriétaires forestiers...).

4.1.3. Suivi chiroptères

| | | |
|-----------------|--|------------|
| Enjeu IV | Chiroptères | |
| Objectif OLT IV | Maintenir et favoriser les populations de chauves-souris sur le site | |
| Mesure CS IV.1 | Suivi des populations de chiroptères | Priorité 1 |

Le suivi chiroptères s'est poursuivi en 2025 et a été assuré par les bénévoles du Groupe chiroptères de Bourgogne.

Les carrières du Malpertuis à Norges-la-Ville ont fait l'objet d'un comptage lors des suivis hivernaux le 05/01/2025 : 141 individus de 9 espèces différentes ont été dénombrés ce qui représente les effectifs les plus importants connus à ce jour dans la cavité.

Les résultats du suivi 4 saisons des effectifs de chauves-souris dont le Minioptère de Schreibers au Peuptu de la combe Chaignay sont les suivants :

- **Comptage hivernal le 26/01/2025** : 132 individus de 11 espèces différentes dont 33 Minioptères en colonie (contre 67 individus de 9 espèces différentes en 2024)
- **Comptage à l'envol au printemps le 03/05/2025** : 19 Minioptères et environ 5 Petits Rhinolophe et 1 Grand Rhinolophe (contre 97 individus en 2024)
- **Comptage estival le 27/06/2025** : 0 Minioptère et 12 individus de 4 espèces différentes
- **Comptage à l'envol en automne le 05/10/2025** : 142 Minioptères et 3-4 autres espèces présentes (contre 237 individus en 2024)



Figure 10 : Prospection Peuptu de la Combe Chaignay (26/01/2025)

4.1.4. Suivi de fréquentation et de la faune sauvage au Peuptu de la combe Chaignay

| | | |
|-----------------|---|------------|
| FCRV | Connaissance | |
| Objectif OO V.1 | Enrichir et actualiser la connaissance des espèces et habitats de la Directive Habitats | |
| Mesure CS V.2 | Contribution au réseau loup-lynx | Priorité 2 |

En 2025, les deux pièges-photos ont été maintenus au niveau des deux entrées du Peuptu de la combe Chaignay. Une tentative de pénétration dans la cavité par des spéléologues est suspectée (personnes avec équipements) : le piège-photo a été détourné le 22/03 à 12h40. La prise de photo suivante date du 23/03 à 17h10. Il n'est donc pas possible de savoir si des personnes sont entrées dans la cavité sur cette période, ni qui a remis le piège en place. A noter que lors de la remise en place, le piège-photo ne s'est pas déclenché.

Le suivi de la faune sauvage a, cette année encore, mis en évidence la présence d'espèces communes parmi lesquelles : renards, chats sauvages, martres, chevreuils, sangliers, écureuil.

Le projet de déplacer l'un des pièges-photos pour le positionner au niveau de la cavité de Malpertuis à Norges-la-Ville est toujours d'actualité : les prises de contact avec le propriétaire sont restées sans réponse. Par ailleurs, une demande a été faite à l'OFB pour connaître l'intérêt de déplacer l'un des pièges-photos sur un autre secteur du site Natura 2000 dans le cadre du suivi intégré au réseau loup-lynx mais n'a pas encore reçu de réponse.



Figure 11 : Spéléologues ayant changé l'orientation du piège photo (22/03/2025)



Figure 12 : Chat sauvage devant l'entrée basse du Peuptu (20/04/2025)

Le suivi par piège-photographique est à poursuivre dans le cadre du réseau grands mammifères. Au regard du peu de photos prises et d'informations apportées par le piège-photographique installé au niveau de l'entrée haute, il reste pertinent de déplacer le piège photo sur un autre secteur du site Natura 2000.

4.1.5. Suivi Sabots de Vénus

| | | |
|------------------|---|------------|
| Enjeu II | Milieux forestier (hors ripisylve) | |
| Objectif OO II.1 | Favoriser la naturalité et la résilience des milieux forestiers | |
| Mesure CS II.4 | Suivi de la population de Sabots de Vénus | Priorité 1 |

En 2024 et 2025, aucun suivi du Sabot de Vénus présent dans la Combe de Bellefontaine n'a été réalisé suite au décès du technicien ONF. Suite aux travaux menés par le Parc national de forêts (PNFor) dans le cadre d'un stage de Master avec l'appui du Centre d'écologie fonctionnelle et évolutive (CEFE) du CNRS et l'arrivée d'un nouveau technicien ONF sur le secteur, plusieurs échanges ont eu lieu en vue de définir un nouveau protocole de suivi scientifique du Sabot de Vénus :

- **19/05/2025** : Tentative de poursuite du protocole selon la méthodologie utilisée par P. Goudeau
→ *Problématique dans la définition d'un certain nombre de critères (définition du stade « juvénile » ; dénombrement des pieds en touffe ; problème de reconnaissance au stade 1 feuille, etc.)*
- **05/06/2025** : Rencontre ONF pour discuter des suites à donner au protocole réalisé jusqu'à présent sur le site par le technicien ONF
→ *Décision d'attendre les résultats des travaux menés par le Parc*
- **22/10/2025** : Participation à la visioconférence sur les réflexions d'un protocole de suivi du Sabot de Vénus organisé par le Parc
- **05/11/2025** : Rencontre ONF sur le site pour discuter de l'enjeu Sabot de Vénus avec le nouveau technicien
- **10/12/2025** : Echange avec Thibaut Couturier du CEFE afin de définir si les protocoles identifiés à l'échelle du Parc peuvent être transposés à la configuration du site de Bellefontaine
→ *La configuration permet en effet de suivre les recommandations établies pour les stations situés dans l'aire du Parc*



Figure 13 : Sabot de Vénus (19/05/2025)

En l'état actuel, deux protocoles de suivi distincts à mettre en œuvre sont envisagés : un protocole Capture-Marquage-Recapture (CMR) pour estimer les tendances des effectifs à l'échelle d'une station et un plan d'échantillonnage en site occupancy dynamique pour le suivi de la distribution de l'espèce. Le protocole le plus indispensable des deux pour suivre la population au niveau de la station est le protocole CMR, également le plus coûteux en termes de temps et de moyens humains.

Il est souhaité la réalisation d'un état initial avec le protocole CMR dès le printemps 2026, toutefois ce suivi étant dépendant d'un certain nombre d'observateurs différents, il ne pourra s'envisager qu'avec le concours de l'ONF et la participation des techniciens de l'unité territoriale.

4.2. Etudes

4.2.1. Etude préalable à la restauration des milieux tufeux à Poncey-sur-l'ignon

| | | |
|-----------------|---|------------|
| Enjeu I | Cours d'eau, milieux humides et milieux associés | |
| Objectif OO I.3 | Restaurer et gérer les marais calcaires de pente | |
| Mesure EI I. 4 | Elaboration de notices de gestion et étude du fonctionnement hydrologique des marais calcaires de pente | Priorité 1 |

Suite aux travaux de 2018 et au constat de la reprise rapide par les ligneux au niveau du marais des sources de l'Ignon, la question de la fonctionnalité du milieu s'est rapidement posée. Une étude hydrogéologique a été menée

en 2019 par Emmanuel Soncourt afin d'apporter des réponses sur cette fonctionnalité et comprendre comment le marais est alimenté du point de vue hydrologique et hydrogéologique. En 2022, plusieurs rencontres sur site avaient eu lieu le SITIV et le CEN Bourgogne lors desquelles la question suivante était ressortie : **est-ce qu'une éventuelle restauration et remise en eau du bras asséché pourrait être bénéfique au milieu ?**

Préalablement à un projet de restauration, une étude avait été inscrite par Benoît Clair dans le contrat de bassin de la Tille et 3 cahiers des charges (1 par compartiment étudié : faune piscicole, amphibiens et bryoflore) avait été établis avant le lancement de l'étude en juin 2024. L'étude s'est poursuivie en 2025 et le premier rendu concernant la bryoflore a été transmis par le CBNBP. Le rendu pour le volet piscicole par la Fédération de pêche de Côte-d'Or et le volet amphibien par la SHNA est prévu début 2026.

Les résultats sur l'étude portant sur la **bryoflore** (mousses) offrent déjà des éléments de compréhension du marais :

- A l'échelle du site, il n'y a pas de maîtrise possible de l'aspect qualitatif de l'eau qui influence les communautés végétales,
- Les actions sur le volet quantitatif de l'eau transitant par le marais sont limitées : les flux existants rejoignent déjà le marais et un seul flux pourrait éventuellement être redirigé pour un gain quantitatif limité.

Une piste de réflexion en revanche pour être de laisser se développer les ligneux dans les zones de mégaphorbiaie et moliniaie pour apporter de l'ombrage et une ambiance plus humide. En effet, ces 2 habitats souffrent de la sécheresse et d'un manque d'eau. Sur le volet connaissance des bryophytes, seules quelques espèces intéressantes ont été observées dont *Plagiomnium ellipticum* lié aux saulaies ainsi que le groupe d'espèces associées aux sources. Si l'hypothèse de réaliser des travaux venait à être retenues au regard des enjeux des autres compartiments (faune piscicole et amphibiens), alors les impacts sur la bryoflore seraient très limités.

Relatif à cette étude, il est également important de souligner que les flux alimentant le marais ont évolués depuis 2022. De nombreux autres arbres sont tombés depuis avec d'importantes modifications dans la répartition et la circulation de l'eau. Indépendant de cette étude, la chute des arbres sur les clôtures de la pâture bordée de part et d'autre par les ruisseaux pose la question de l'entretien des clôtures et donc de la pérennité du pâturage.

Les résultats de cette étude seront analysés dans leur globalité en 2026 suite aux rendus de la FDP21 et la SHNA.



Figure 14 : Terrain sur les habitats aquatiques avec la FDP21 (10/07/2025)



Figure 15 : Terrain sur les bryophytes avec Olivier Bardet (18/04/2025)



Figure 16 : Terrain sur les amphibiens avec la SHNA (17/06/2025)

4.2.2. Cartographie des habitats d'une partie du site Natura 2000

| | | |
|-----------------|---|------------|
| FCRV | Connaissance | |
| Objectif OO.V.1 | Enrichir et actualiser la connaissance des espèces et habitats de la Directive Habitats | |
| Mesure CSV.3 | Cartographie des habitats | Priorité 1 |

Prévue initialement pour un lancement dès 2025, l'étude de cartographie des habitats d'une partie du site Natura 2000 (hors surfaces concernées par le périmètre de la RNR-FE du Val Suzon) a fait l'objet d'une procédure de marché public en 2025 pour un lancement en 2026.

Un premier cahier des clauses particulières (CCP) avait été rédigé fin 2024 et soumis à relecture auprès du CBNBP. Le chargé de mission Natura 2000 du CBNBP ayant démissionné entre temps, l'appui Natura 2000 s'est reporté sur le CBNFC à partir de septembre 2025. L'enveloppe estimée pour cette étude approchant les 90 000€ net (85 000€ initialement), la structure animatrice a convenu de lancer un marché public à procédure adaptée. Le dernier trimestre 2025 s'est donc focalisé sur l'élaboration des pièces constitutives du marché, son lancement, l'analyse des offres et enfin, l'attribution.

Le calendrier réalisé a été le suivant :

- **Décembre 2024** : début rédaction CCP
- **Septembre 2025** : finalisation rédaction CCP, relecture par le CBNFC-ORI et rédaction des autres pièces constitutives du marché*
- **14 octobre 2025** : lancement du marché via la plateforme ARNiA (<https://www.ternum-bfc.fr>)
- **17 novembre 2025** : date limite de dépôt des offres et ouvertures des plis des 4 candidats (Envol Environnement, Mosaïque Environnement, Biotope, Office national des Forêts)
- **Du 17/11 au 21/11/2025** : analyse des offres avec l'appui technique des conservatoires botaniques et de la Région BFC
- **2 décembre 2025** : présentation du rapport d'analyse des offres en Commission d'appel d'offre du Pays Seine-et-Tilles et vote du budget en Comité syndical
- **4 décembre 2025** : notification du rejet aux 3 candidats non retenus (Envol Environnement, Mosaïque Environnement, ONF)
- **17 décembre 2025** : notification de l'attribution au candidat retenu (Biotope)

Au regard du calendrier prévisionnel proposé par le prestataire retenu, la réunion de lancement de l'étude est prévue en février-mars 2026 avec une fin en décembre 2027.

**Le Pays Seine-et-Tilles n'ayant pas de service responsable des marchés publics, la procédure de marché public – depuis l'élaboration des pièces du marché jusqu'à son attribution, a eu lieu grâce à l'aide d'un grand nombre de personnes extérieures parmi lesquelles les animatrices Natura 2000 ayant déjà réalisé des marchés et le service développement territorial de la COVATI.*

5. INFORMATION, COMMUNICATION, SENSIBILISATION

Tout au long de l'année, du temps d'animation est consacré à l'information, la communication et la sensibilisation d'un public varié : public jeune, scolaire, grand-public, élus, public spécifique...

| | |
|---|--|
| Remarques | <p>En 2025, le volet communication a consisté principalement en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'affiches pour les événements grand public - Mise à jour du site internet - Diffusion des événements via différents canaux (site internet, Bien public...) <p>La particularité de l'année 2025 a été le projet sur les milieux humides avec le dispositif CLEA et la réalisation de plaquette et de panneaux pédagogiques sur le site du Ru blanc.</p> <p>Pour le volet sensibilisation, l'année a été ponctuée d'événement de sensibilisation à destination du grand public et les animations à destination du public jeune se sont poursuivies.</p> <p>A noter en 2025, deux réunions à destination des publics spécifiques propriétaires forestiers et agriculteurs.</p> |
| Perspectives n+1 / Suites à donner | <p>Il est proposé de conserver le même rythme d'événements grand public par an avec une dizaine d'actions réparties tout au long de l'année.</p> <p>Pour les animations du public jeune, les enveloppes allouées ne sont pas entièrement consommées : il est souhaité de réussir à mobiliser davantage les structures d'accueil de l'enfance-jeunesse ou école.</p> <p>Pour la communication, des projets de panneaux pédagogiques sont envisagés en 2026 : installation de panneaux sur le site de l'ATE et présence d'un panneau rappelant les enjeux du site Natura 2000 sur l'entité des Laverottes (Epagny). Il est également prévu le remplacement et l'actualisation d'un panneau aux Sources de l'Ignon en partenariat avec la Charte forestière.</p> |
| Point de vigilance | La communication pourrait être améliorée et notamment, un rythme plus régulier d'actualisation du site internet. |

5.1. Outils de communication

| | | |
|-------------------------|---|-------------------|
| Enjeu VI | Ancrage territorial | |
| Objectif OO VI.4 | Communiquer sur les actions du site Natura 2000 | |
| Mesure CC VI.1 | Conception de supports de communication | Priorité 1 |
| Mesure CC VI.2 | Communication sur les animations réalisées au titre de Natura 2000 | |

| Format | Tirage ou autre diffusion | Objectif général des contenus | Publics visés | Diffusion faite |
|----------------------|--|--|---|--|
| <i>Site internet</i> | 6 actualités ajoutées Contenu actualisé | - 4 articles sur les actions grand-public réalisées - 2 articles sur les COPIL - Intégration des données issues du nouveau DOCOB | Elus, grand-public | X |
| <i>Affiches</i> | 8 affiches | Communiquer sur les événements grand-public | Tous | - 4 affiches réalisées par l'animation N2000 - 4 affiches réalisées par les partenaires |
| <i>Invitations</i> | 2 invitations | Invitation des journées organisées par les partenaires | Public spécifique (propriétaires, élus) | - 2 invitations réalisées par les partenaires |

| | | | | |
|-----------------------------------|--|--|------|--|
| <i>Plaquette de communication</i> | 30 plaquettes | - Informer sur l'existence du site Natura 2000 et présenter succinctement le dispositif | Tous | Distribution lors de : - Conférence des maires - Sorties grand-public - Téléchargeable depuis le site internet |
| <i>Plaquette Ru blanc</i> | 1000 plaquettes (dont une centaine distribuée) | - Plaquette réalisée par les élèves dans le cadre d'un projet pédagogique CLEA-Natura 2000 | Tous | Distribution : - Restitution et inauguration panneaux - Conférence des maires - Offices de tourisme - Communes (à proximité du site) |
| <i>Panneaux Ru blanc</i> | 6 panneaux | - Panneaux réalisés par les élèves et l'atelier Pangram dans le cadre d'un projet pédagogique CLEA-Natura 2000 | Tous | - Panneaux installés sur site le 02/10/2025 |

5.1.1. Site internet

Le site internet dédié au site Natura 2000 et créé en 2012 (<http://montagne-dijonnaise.n2000.fr/>) est tenu à jour soigneusement pour servir de portail d'information sur les généralités du site, localiser les périmètres. L'interface a été mise en jour en 2023 par l'OFB. Le problème de formatage pour l'apparition des actualités dans l'onglet dédié a été résolu en Septembre 2025. Depuis, une importante actualisation du site internet a été initiée et est toujours en cours.

Celle-ci comprend :

- la réorganisation de l'onglet « Site Montagne côte-d'orienne » et suppression des pages par ancien site Natura 2000 pour une entrée par thèmes reprenant les grandes parties du DOCOB
- la mise à jour des actualités
- la création d'une page « Documentation du site » avec des liens de téléchargement des différents documents qui constituent la vie du site (DOCOB, rapports d'activités, comptes-rendus de COPIL...)

Il reste à résoudre la problématique d'affichage des images dont les réglages sur l'interface webmaster semblent ne pas s'enregistrer (impossibilité d'ajuster l'image à la taille de la page ou à une largeur prédéfinie).

5.1.2. Affiches

Pour chacun des événements organisés ou co-organisés par l'animation Natura 2000, des affiches ont été réalisées et distribuées via différents canaux d'informations (Le Bien Public, Décibelles Data, envoi aux communes, site internet PSTB, etc.) (Annexe 3).

5.1.3. Invitations

En lien avec les partenaires, deux invitations ont été diffusées :

- Invitation pour la journée de formation CAUE « **Le paysage, l'élue et le projet local** » le 16/10/2025 : cette formation a finalement été reportée en 2026 en raison d'un nombre insuffisant d'inscrits
- Invitation pour la journée « **Natura 2000 et le Damier du frêne** » du 12/06/2025 organisée en partenariat avec le CNPF à destination des propriétaires forestiers

5.1.4. Plaquette de communication

La plaquette de communication du site Natura 2000 de la Montagne côte d'orienne a été distribuée lors d'événements organisés au titre de l'animation Natura 2000 ou par le PETR Seine-et-Tilles.

5.1.5. Plaquette Ru blanc

Dans le cadre d'un projet commun entre les dispositifs Contrat local d'éducation artistique (CLEA) et Natura 2000 portés par le Pays Seine-et-Tilles et présenté ci-après, des plaquettes sur la biodiversité présente au Ru blanc (entité du Val Suzon, partie du Val Courbe) ont été réalisées avec les classes élémentaires du territoire. Ce projet pédagogique a permis d'aboutir à un support papier valorisant la biodiversité du site tout en rappelant la nécessité de le protéger.

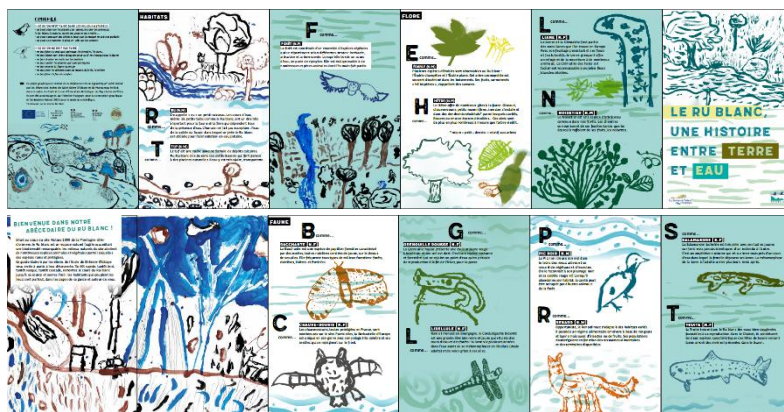


Figure 17 : Dépliant sur le Ru blanc (Conception graphique : Atelier Pangram)

5.1.6. Panneau Ru blanc

Inscrit dans le même projet présenté ci-avant, des panneaux de sensibilisation à destination du grand-public ont été également réalisés et installés sur le site du Ru blanc le 02/10/2025.



Figure 18 : Panneaux installés au Ru blanc (02/10/2025)

5.2. Parution dans les médias

| | | |
|------------------|--|------------|
| Enjeu VI | Ancrage territorial | |
| Objectif OO VI.4 | Communiquer sur les actions du site Natura 2000 | |
| Mesure CC VI.2 | Communication sur les animations réalisées au titre de Natura 2000 | Priorité 1 |

Sont présentés dans cette section les articles ayant été rédigés par la presse locale. Un article est paru dans « le Bien Public » à l'occasion de l'action amphibiens et un autre pour communiquer sur la sortie Oiseaux à Lamargelle animée par la LPO.

| Date | Intitulé | Nom du média | Message passé |
|------------|---|--|---|
| 20/03/2025 | « C'est arrivé qu'on en ait 500 en une journée » : ils capturent les crapauds pour leur éviter de se faire écraser sur la route » | France 3 Bourgogne-Franche-Comté (site internet et compte Instagram) | Communication et sensibilisation sur les actions à réaliser pour préserver la faune sauvage |
| 04/02/2025 | « Le retour des filets pour sauver les crapauds le long de la D7 » | Le Bien Public | Communication et sensibilisation sur les actions à réaliser pour préserver la faune sauvage |
| 28/04/2025 | « Quatre kilomètres de marche pour apprendre à reconnaître le chant des oiseaux » | Le Bien Public | Sensibilisation à la préservation de la nature et des oiseaux pays |

Il est à noter que l'ensemble des événements grand-public ont fait l'objet d'une large communication dans les médias et/ou réseaux suivants :

- Site internet du Pays Seine-et-Tilles, onglet « Actualités » : <https://pays-seine-et-tilles.fr/actualites>
- Le Bien public, rubrique « Où sortir ? » en ligne
- Echos des communes
- Décibelles data
- Offices de tourisme sur le territoire du Pays Seine-et-Tilles (diffusion uniquement pour les événements concernés par leur territoire)
- Diffusion directement aux communes du Pays Seine-et-Tilles (affiches en Mairie, sur les sites internet des communes ou relayé via Panneau Pocket)
- Réseaux des différents partenaires lorsque concernés par l'action (service communication de l'ONF, Agenda des sorties Nature de la LPO, etc.)

5.3. Organisation d'animation/ manifestation de sensibilisation

En 2025, **36 événements, animations ou interventions** ont eu lieu au titre de l'animation Natura 2000. Le nombre de personnes touchées est estimé à **887** (440 adultes et 447 enfants). Les événements à destination du grand-public ont été proposés dans différentes communes du territoire avec pour objectif principal de sensibiliser aux enjeux de biodiversité du site Natura 2000. Concernant les événements à destination du jeune public, la sensibilisation traite des thématiques d'ordre plus général et s'est tenue soit au sein même des structures (écoles, centres de loisirs), soit sur des sites naturels à proximité. Ces événements sont illustrés en Annexe 2.

Tableau 5 : Synthèse des actions de sensibilisation

| Nom de l'animation | Partenaires/ Intervenants | Structure touchée / Lieu | Entité Natura 2000 | Communités de communes | Public cible | Date | Nb participants |
|--|--|----------------------------|--------------------|------------------------|--------------|----------|-----------------|
| ATE Messigny-et-Vantoux | Pirouette Cacahuète / Natura 2000 / RNR | Messigny-et-Vantoux | VAL SUZON | CCFSS | Scolaires | 16/01/25 | 24 |
| Projection Méandres | Multipartenaires (RNR-FE, CD21, GNUB, N2000, SHNA) | Etaules | VAL SUZON | CCFSS | Grand public | 17/01/25 | 49 |
| Projet CLEA – Milieux humides | N2000/Pangram | Ecole Saint-Seine-l'Abbaye | VAL SUZON | CCFSS | Scolaires | 20/01/25 | 20 |
| Traversée Crapauds – Installation Chantier | GNUB | Bénévoles | VAL SUZON | CCFSS | Grand public | 01/02/25 | 21 |
| Projet CLEA – Milieux humides | N2000/Pangram | Ecole Marsannay-le-Bois | VAL SUZON | CCFSS | Scolaires | 03/02/25 | 22 |
| Projet CLEA – Trames verte et bleue | N2000 | Ecole Marsannay-le-Bois | Hors entité | COVATI | Scolaires | 06/02/25 | 22 |
| Nuit des étoiles d'hiver | Multipartenaires (CFT, N2000, CLS, CEN, Opticiens, SAB, LPO) | Marey-sur-Tille | Hors entité | COVATI | Grand public | 08/02/25 | 80 |
| Projet CLEA – Trames verte et bleue | N2000 | Ecole Saint-Seine-l'Abbaye | Hors entité | CCFSS | Scolaires | 13/02/25 | 20 |
| Sensibilisation Natura 2000 | Natura 2000 | BPREA Quetigny | VAL SUZON | CCFSS | Etudiants | 20/02/25 | 17 |
| Sensibilisation Natura 2000 | Natura 2000 | MFR Pouilly-en-Auxois | VAL SUZON | CCFSS | Etudiants | 12/03/25 | 12 |
| Rencontre élus – Amphibiens du Val Suzon | Multipartenaires (RNR-FE, GNUB, N2000, CD21) | Elus du territoire | VAL SUZON | CCFSS | Elus | 17/03/25 | 2 |

| | | | | | | | |
|--|--|---|-----------------|-----------------|--------------------------|----------|------------|
| Animations centre de loisirs – Amphibiens du Val Suzon | Multipartenaires (GNUB, N2000, CD21) | Centre loisirs Is-sur-Tille | VAL SUZON | CCFSS | Centre de loisirs | 19/03/25 | 9 |
| Animations centre de loisirs – Amphibiens du Val Suzon | Multipartenaires (GNUB, N2000, CD21) | Centre loisirs Marsannay-le-bois | VAL SUZON | COVATI | Centre de loisirs | 19/03/25 | 6 |
| Animations scolaires – Amphibiens du Val Suzon | Multipartenaires (RNR-FE, GNUB, N2000, CD21) | Collège Dijon | VAL SUZON | CCFSS | Scolaires | 21/03/25 | 28 |
| Sortie Amphibiens | LPO | Curtil-St-Seine | ROCHE AUBIN | CCFSS | Grand public | 28/03/25 | 30 |
| ATE Messigny-et-Vantoux | Pirouette Cacahuète / Natura 2000 / RNR | Messigny-et-Vantoux | VAL SUZON | CCFSS | Scolaires | 10/04/25 | 24 |
| Projet CLEA – Milieux humides texte | N2000/Pangram | Ecole Marsannay-le-Bois | VAL SUZON | CCFSS | Scolaires | 15/04/25 | 22 |
| Projet CLEA – Milieux humides texte | N2000/Pangram | Ecole Saint-Seine-l'Abbaye | VAL SUZON | CCFSS | Scolaires | 15/04/25 | 20 |
| Sortie Oiseaux | LPO | Lamargelle | ROCHE ST-CLAUDE | CCFSS | Grand public | 26/04/25 | 18 |
| Spectacle Auprès de mon arbre | Multipartenaires (RNR / N2000 / Cie Préface) | Val Suzon | VAL SUZON | CCFSS | Grand public | 24/05/25 | 38 |
| Journée Damier propriétaires forestiers | CNPF / N2000 | Val Suzon | VAL SUZON | CCFSS | Propriétaires forestiers | 12/06/25 | 9 |
| Projet CLEA - Restitution écoles | CLEA / N2000 | Ecole Marsannay-le-Bois et Saint-Seine-l'Abbaye | Hors entité | CCFSS / COVATI | Grand public | 24/06/25 | 20 |
| ATE Messigny-et-Vantoux - Fête de l'ATE | Pirouette Cacahuète / Natura 2000 / RNR | Messigny-et-Vantoux | VAL SUZON | CCFSS | Grand public | 03/07/25 | 60 |
| Animations centre de loisirs – Arbres | Sandra Avril | Centre loisirs Se-longey | Hors entité | Tille & Venelle | Centre de loisirs | 08/08/25 | 20 |
| Animations centre de loisirs – Insectes | Nathalie Damy | Centre loisirs Se-longey | Hors entité | Tille & Venelle | Centre de loisirs | 08/08/25 | 20 |
| Soirée chauves-souris | RNR / N2000 | Val Suzon | VAL SUZON | CCFSS | Grand public | 22/08/25 | 35 |
| Soirée chauves-souris | RNR / N2000 | Moloy | BELLEFONTAINE | COVATI | Grand public | 26/08/25 | 31 |
| Animations centre de loisirs – Forêt | Sandra Avril | Centre loisirs Se-longey | Hors entité | Tille & Venelle | Centre de loisirs | 17/09/25 | 30 |
| Conférence des maires | PSTB | Elus du territoire | Hors entité | COVATI | Elus | 17/09/25 | 54 |
| ATE Messigny-et-Vantoux - Arbres et arbustes | RNR / N2000 | Messigny-et-Vantoux | VAL SUZON | CCFSS | Scolaires | 06/10/25 | 24 |
| Présentation PSTB Région BFC | PSTB | Equipe Région BFC | Hors entité | Tille & Venelle | Partenaires | 06/11/25 | 4 |
| Balade lumière - Pollution lumineuse | CLS / N2000 | Pellerey | Hors entité | CCFSS | Grand public | 11/10/25 | 12 |
| Inauguration Panneaux Ru blanc | CLEA / N2000 | Saint-Martin-du-Mont | VAL SUZON | CCFSS | Grand public | 08/11/25 | 28 |
| Réunion agriculteurs PAEC | CA21 / N2000 | Saint-Seine-l'Abbaye | VAL SUZON | CCFSS | Agriculteurs | 26/11/25 | 16 |
| Présentation projet Natura 2000 - Comité syndical PSTB | PSTB | Elus du territoire | Toutes | Toutes | Elus | 02/02/25 | 16 |
| ATE Messigny-et-Vantoux - Contenu panneaux | RNR / N2000 | Messigny-et-Vantoux | VAL SUZON | CCFSS | Scolaires | 04/12/25 | 24 |
| TOTAL | | | | | | | 887 |

5.3.1. Animations jeune public

| | | |
|------------------|--|------------|
| Enjeu VI | Ancrage territorial | |
| Objectif OO VI.5 | Rétablir un lien affectif avec les citoyens et la Nature | |
| Mesure PAVI.7 | Sensibilisation du public jeune aux enjeux de biodiversité | Priorité 1 |

Ces animations à destination des écoles et des centres de loisirs ont permis de sensibiliser 447 enfants aux problématiques environnementales.

Concernant les écoles, les animations scolaires ont été de trois types :

- les animations proposées aux élèves de 6^{ème} du collège Saint-Joseph de Dijon de sensibilisation à la préservation des amphibiens avec 1 sortie dans le cadre de l'action de traversée des amphibiens où les élèves ont pu venir voir le dispositif mis en place entre Sainte-Foy et Val-Suzon et bénéficier de trois ateliers sur le cycle des amphibiens animés par le service civique du GNUM, la RNR-FE Val Suzon et l'animatrice Natura 2000.
- Les animations proposées aux écoles de Marsannay-le-Bois et Saint-Seine-l'Abbaye dans le cadre d'un projet porté par les dispositifs Contrat local d'éducation artistique et Natura 2000 du Pays Seine-et-Tilles sur les milieux humides. Ce projet a permis l'accompagnement de deux classes (CE1-CE2 et CM1-CM2) par une graphiste, Livia Marchand de l'atelier Pangram, pour la création de deux types de support : un dépliant et 6 panneaux pédagogiques installés sur le site du Ru blanc localisé dans le Val Courbe (Val Suzon). Outre les séances axées sur la conception graphique (utilisation des couleurs, des textures, dessins d'observation en nature, etc.), ce projet a été ponctué d'interventions par l'animatrice Natura 2000 à travers la présentation d'espèces patrimoniales potentiellement présentes sur le site du Ru blanc, une intervention sur les trames verte et bleue avec des expériences en classe de CM1-CM2 sur le rôle des milieux humides et enfin, l'accompagnement dans le travail des textes. En plus du travail sur les temps scolaires, ce projet a bénéficié de 3 temps forts : l'exposition des travaux des élèves lors d'un autre projet de territoire en lien avec l'eau (projet MA'EAU – MAO = musique assistée par ordinateur), la restitution des travaux des élèves lors d'une invitation adressée aux parents et membres des comités CLEA et Natura 2000, et l'inauguration des panneaux sur le site du Ru Blanc.
- les animations proposées tout au long de l'année et réalisées jusqu'en juin 2025 par l'association Pirouette-Cacahuète dans le cadre de l'Aire Terrestre Educative (ATE), permettant aux enfants d'une classe de CM1-CM2 de l'école élémentaire de Messigny-et-Vantoux de s'approprier un terrain et d'apprendre à connaître et gérer un espace « naturel ». Ces animations financées et/ou assurées par la RNR-FE Val Suzon et Natura 2000 ont permis d'aborder des thématiques multiples : les paysages, la flore, la forêt, etc.

Note : suite aux différents échanges avec les partenaires, il n'a pas été souhaité poursuivre l'accompagnement de l'ATE par Pirouette-Cacahuète. Un autre projet est prévu pour l'année scolaire 2025-2026 avec des animations plus ponctuelles sur des thèmes variés (arbres, flore, insectes, oiseaux) et la réalisation de panneaux pédagogiques par les élèves qui seront à installer sur le site de l'ATE pour expliquer le projet et sensibiliser aux espèces présentes sur le site.

Concernant les centres de loisirs, 5 animations auprès de 3 centres de loisirs ont été proposées par le dispositif Natura 2000 : 2 animations étaient en lien avec le dispositif amphibiens (centres de loisirs d'Is-sur-Tille et Marsannay-le-Bois) et 3 animations ont été financées via le dispositif Natura 2000 pour le centre de loisirs de Selongey. Les autres centres de loisirs du territoire ne se sont pas manifestés pour bénéficier de crédits Natura 2000 sur ce volet d'animation du public jeune.

Note : En 2025, la décision de limiter le temps consacré à des relances auprès des structures du Pays pouvant bénéficier de crédit à destination du public jeune a été reconduite. Les structures sont informées annuellement de ces possibilités et les crédits non utilisés sont remobilisés sur d'autres lignes budgétaires.

En 2025, 16 animations à destination du public jeune auront permis de sensibiliser 331 enfants.

5.3.2. Animations grand-public

| | | |
|------------------|--|------------|
| Enjeu VI | Ancrage territorial | |
| Objectif OO VI.5 | Rétablir un lien affectif avec les citoyens et la Nature | |
| Mesure PAVI.8 | Sensibilisation du grand public aux enjeux de biodiversité | Priorité 1 |

En 2025, 12 événements grand-public ont été proposés sur 9 communes différentes du territoire Seine-et-Tilles. Ceux-ci ont fait appel à différents partenaires et ont été réalisés soit au sein du site Natura 2000, soit au cœur des communes.

Plusieurs formats ont été proposés :

- **Sorties nature** : Sorties naturalistes avec la LPO sur un groupe spécifique (Amphibiens et Oiseaux)
- Projections-débats
- Chantier d'installation et de retrait du dispositif crapauds dans le Val Suzon
- **Nuit internationale de la Chauve-souris** : Projection, conférence sur les chauves-souris et soirée d'écoute avec Ludovic Jouve, chiroptérologue, lors de deux soirées en partenariat avec la RNR-FE du Val Suzon
- **Nuit des étoiles d'hiver** : Événement multi-partenaires sur la pollution lumineuse organisé par le Pays Seine-et-Tilles et 3 de ses dispositifs (Contrat local de santé, Charte forestière de territoire, Natura 2000) en lien étroit avec la commune et l'école de Marey-sur-Tille, cet événement aura permis de réunir près de 80 personnes. Plusieurs partenaires ont tenu des stands : LPO, CEN Bourgogne, Société d'astronomie de Bourgogne, Opticiens mobiles...).
- **Fête de la Nature** : spectacle « Auprès de mon arbre » de la Cie Préface sur le site de Jouvence (Val Suzon) en partenariat avec la RNR-FE du Val Suzon
- Restitution des projets réalisés avec les écoles du territoire

Le bilan des animations grand-public est très positif avec une participation élevée.

5.3.3. Autres interventions sur le territoire

Participation et organisation Natura 2000

- Des rencontres sur le site Natura 2000 ont été proposées aux étudiants de BPREA de Quetigny et aux élèves de la MFR de Pouilly-en-Auxois. Ces sorties ont permis aux élèves et étudiants du domaine agricole de découvrir les enjeux de la conservation du patrimoine naturel et de rencontrer des partenaires des milieux naturels (Natura 2000, intervention du président du COPIL, Bénigne Colson en tant qu'agriculteur, GNUB et Syndicat du bassin de l'Ouche). Ces sorties ont été proposées dans le Val Suzon pour leur présenter l'action Crapauds.
- Une intervention à destination des élus visant à leur présenter le dispositif Crapauds du Val Suzon prévu et annulé en 2024 a été repropoé en 2025 avec un bilan guère positif et la présence d'un seul élu du territoire et d'une partenaire technicienne.
- A l'occasion de la Conférence des Maires organisée par l'équipe technique du Pays Seine-et-Tilles, les élus du territoire ont pu assister à une présentation des actions du Pays engagées au cours de l'année 2025. Pour le volet Natura 2000 et CFT, des animations sur le thème des continuités écologiques (trames verte, bleue et noire) ont été proposées aux élus. Cette soirée aura permis de toucher 54 élus sur 66 communes du Pays.
- Au regard de plusieurs gros projets prévus en 2026 au titre du dispositif Natura 2000, une intervention de l'animatrice en comité syndical aura permis de présenter les actions à venir aux élus du territoire.
- Dans le cadre du projet agro-environnemental et climatique envisagé à partir de 2026, une première réunion d'information à destination des agriculteurs a été proposé le 26/11/2025 afin de recueillir leur

besoin. Cette réunion organisée par l'animation Natura 2000 en partenariat avec la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or aura permis de mobiliser 16 agriculteurs (hors président de COPIL), soit près d'1/3 des exploitations identifiées comme étant concerné par le périmètre projet du PAEC.

- Une sortie à destination des propriétaires forestiers a été co-organisé par le CNPF et l'animation Natura 2000 : celle-ci visait à sensibiliser plus particulier sur les enjeux liés au Damier du Frêne. Le bilan de cette animation est mitigé : le retour sur le contenu de la journée était très positif mais seuls 4 propriétaires forestiers étaient présents sur 9 participants.

Participation Natura 2000 uniquement

- Une journée à destination des partenaires du service Aménagement des territoires de la Région Bourgogne-Franche-Comté a également été proposée par le Pays au cours de laquelle, il a été possible d'aborder le lien étroit entre Région BFC et le site Natura 2000 de la Montagne côte-d'orientée.

5.4. Participation à la vie du réseau au-delà du site

En 2025, l'animatrice aura participé à plusieurs journées du réseau Natura 2000 en dehors du site et autres actions en lien avec le réseau Natura 2000 de Bourgogne-Franche-Comté.

| Intitulé | Lieu | Date | Contenu | Durée |
|--|--------------------------|------------|--|------------------|
| Journée technique opérateurs Faune | Dompierre-les-Ormes (71) | 05/06/2025 | Présentation des espèces Agrions (mercure et orné), Sonneur à ventre jaune et Ecrevisse à pattes blanches. | Toute la journée |
| GT Communication – Natura 2000 BFC | Distanciel | 26/06/2025 | Participation au GT Communication | 2 heures |
| Mini-club OP 21 | Beaune (21) | 01/07/2025 | Rencontre des animatrices Natura 2000 de Côte-d'Or | Toute la journée |
| Séminaire des élus Natura 2000 | Dijon (21) | 09/09/2025 | Rencontre des élus Natura 2000 | 1/2 journée |
| GT Indicateurs contrats en milieux ouverts | Dole (39) | 08/10/2025 | Echange entre animatrices Natura 2000 autour des indicateurs possibles à mettre place | 1/2 journée |
| Club opérateurs 2025 | Dole (39) | 09/10/2025 | Journées Natura 2000 (nouvelles du réseau, échanges entre animatrices...) | 2 jours |

6. VEILLE A LA COHERENCE DES POLITIQUES PUBLIQUES

| | |
|---|---|
| Remarques | Au regard des enjeux étroitement liés entre les différentes structures, partenaires et acteurs du territoire, l'animatrice a assisté à différentes réunions, ateliers et/ou groupes de travail : <ul style="list-style-type: none"> - le Comité de gestion de la RNR du Val Suzon, - le Comité de pilotage de la Charte forestière de territoire - les Comités de pilotage et de suivi animés par le Parc national de forêts - des échanges avec les communes concernées par les périmètres, - des expertises et accompagnement sur le terrain avec l'ONF... |
| Perspectives n+1 / Suites à donner | Poursuivre les échanges avec les partenaires et les acteurs du territoire ainsi que contacter les organismes avec lesquels des enjeux communs ont été identifiés et avec lesquels il n'y a pas de contact à l'heure actuel (SDIS, centre climatologique...) |
| Point de vigilance | Maintenir le lien avec les partenaires sollicités en 2025. |

Les réunions, rencontres et sollicitations ayant eu lieu en 2025 et ayant contribué à la cohérence des politiques publiques sont présentées dans les tableaux ci-dessous :

6.1. Réunions partenaires

| | | |
|-------------------------|---|-------------------|
| Enjeu VI | Ancrage territorial | |
| Objectif OO T.7 | Participer aux différents réseaux et dispositifs en lien avec Natura 2000 | |
| Mesure MS VII.11 | Participer aux réunions des autres instances du territoire et des différents réseaux | Priorité 1 |

| Types | Date | Objet de la réunion | Public visé / Partenaires concernés | Plus-value de la participation de l'animateur |
|-------------------|------------|--|---|---|
| Réunion | 25/02/2025 | Réunion de lancement de l'animation Natura 2000 au PNFor | Membres COPIL sites Natura 2000 Parc national de forêts | - S'informer des actions prévues et cadrage des missions ZPS Massifs forestiers et vallées du Châtillonnais et ZSC Marais tufeux du Châtillonnais |
| Réunion | 13/03/2025 | Comité de gestion RNR-FE Val Suzon | Membres du comité de gestion RNR-FE | - Se tenir informée de l'avancée de la mise en œuvre des actions du plan de gestion de la RNR |
| Groupe de travail | 27/03/2025 | GT Natur'Adapt PNFor - Marais tufeux | COPIL PNFor | - Recueil des retours d'expérience sur les marais tufeux dans le cadre de la démarche Natur'Adapt du PNFor |
| Réunion | 24/09/2025 | COPIL CFT | COPIL CFT | - Se tenir informée des actions prévues au titre de la Charte forestière de territoire afin d'identifier des projets communs |
| Réunion | 15/10/2025 | COPIL ZPS et ZSC du Parc national de forêts | COPIL PNFor | - Se tenir informée de l'avancée de la mise en œuvre des actions des DOCOB des ZPS et ZSC animées par le PNFor |
| Réunion | 21/11/2025 | Comité de gestion RNR-FE Val Suzon | Membres du comité de gestion | - Tenue informée de l'avancée de la mise en œuvre des actions du plan de gestion de la RNR |
| Réunion | 15/12/2025 | Comité de suivi Natur'Adapt PNFor | COPIL PNFor | - S'informer de l'avancement de la démarche Natur'Adapt et identifier si certains leviers d'action peuvent être communs aux 2 territoires |

6.2. Réunions gestion des risques

| | | |
|----------------|--|------------|
| Enjeu VI | Ancrage territorial | |
| Objectif OOT.5 | Garantir une définition des politiques de gestion des risques adaptée à la conservation des enjeux de biodiversité | |
| Mesure PAVI.2 | Participation aux réunions de concertation portant sur la gestion des risques | Priorité 1 |

| Types | Date | Objet de la réunion | Public visé / Partenaires concernés | Plus-value de la participation de l'animateur |
|-------------------|------------|---|-------------------------------------|---|
| Enquête | 06/01/2025 | Enquête sur les risques juridiques dans la RNR-FE | RNR-FE | - Participation à l'enquête sur les risques juridiques commanditée par la RNR-FE du Val Suzon |
| Journée technique | 11/03/2025 | Journée sur les risques juridiques dans la RNR-FE | RNR-FE | - Participation aux échanges et amélioration des connaissances sur les perceptions et risques juridiques au cours de cette journée organisée par la RNR-FE et animée par le cabinet d'avocat Legiplanet |
| Réunion | 09/04/2025 | Etude prospective risque inondation Tille Ouche Vouge | Partenaires du PAPI | - S'informer de l'avancement sur la prise en compte du risque inondation, des études prévues et de la prise en compte des milieux naturels dans la gestion de ce risque |

6.3. Mise en cohérence des politiques publiques

| | | |
|------------------|---|------------|
| Enjeu VI | Ancrage territorial | |
| Objectif OO VI.1 | Intégrer les enjeux de conservation du site dans les politiques publiques et d'aménagement du territoire | |
| Mesure MS VI.1 | Veille environnementale et mise en cohérence des politiques publiques et projets d'aménagements du territoire avec le DOCOB | Priorité 1 |

Du temps d'animation a également été consacré à travers des réunions sur deux autres sujets indirectement liés à la prise en compte des enjeux de biodiversité du site Natura 2000 dans les politiques publiques : le **Schéma de cohérence territorial** et la **santé environnementale**.

Schéma de cohérence territorial

L'évaluation du **Schéma de cohérence territorial** du Pays Seine-et-Tilles et notamment la prise en compte des trames verte et bleue : les conclusions ont mis en évidence qu'à l'échelle du Pays, sur 26 documents d'urbanisme, 18 tenaient compte des espaces naturels à travers le classement des espaces en zone N et seulement 6 abordaient le sujet des corridors écologiques avec leur maintien.

Santé environnementale

La **santé environnementale** et la réalisation d'une évaluation des impacts sur la santé sur la base de l'analyse du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Pays Seine-et-Tilles. Cette analyse a notamment permis d'identifier des problématiques environnementales et de permettre aux élus de travailler sur des propositions d'actions à mettre en œuvre ou discuter des actions déjà initiées

Réserve naturelle régionale « Peuptu de la Combe Chaignay »

Le 6 mai 2024, la SHNA-OFAB avait adressé un dossier de demande de classement en RNR du site « Peuptu de la Combe Chaignay » afin de constituer un outil de protection réglementaire à long terme des habitats et espèces associées dont fait partie le Minioptère de Schreiber. Suite au dépôt du dossier et aux avis favorables reçus, le site a été classé officiellement RNR par le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté en date du 11 et 12 décembre 2025.

(Délibération disponible sur : https://abcdelib-de.bourgognefranchecomte.fr/documents/4-5_59171.pdf).

La SHNA a tenu régulièrement l'animation Natura 2000 informée de l'avancement du projet.

6.4. Retours sur les projets 2024

Convention ENEDIS

Suite à la rencontre de terrain en 2024 avec ENEDIS portant sur la gestion des milieux sous les lignes électriques, il avait été envisagé de proposer d'autres secteurs où réaliser des travaux similaires à ceux effectués à Sainte-Foy. Deux secteurs avaient été ciblés par l'animatrice Natura 2000 : ligne électrique aux Sources de l'Ignon et ligne électrique en versant nord dans le Val Suzon concernant un propriétaire privé favorable au projet, M. Nicolas Ferry.

Malgré plusieurs relances, il n'y a pas eu d'autres échanges avec ENEDIS depuis.

APPB Cavités à chauves-souris – Norges-la-Ville

Dans le cadre de la Stratégie Nationale des Aires Protégées (SNAP) de 2021 visant à étendre le réseau d'aires protégées, la DDT 21 avait pris attache auprès des gestionnaires afin de récolter des propositions de sites à intégrer au réseau.

Au regard de l'enjeu de fréquentation identifié dans la cavité de Norges-la-Ville, il avait été proposé de mettre en place a minima une protection réglementaire sur la cavité. Le projet d'APPB semble actuellement suspendu (com. pers. DDT).

7. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIERE ET GOUVERNANCE

| | |
|------------------------------------|--|
| Remarques | <p>Montage administratif</p> <p>Concernant la gestion administrative et financière ont été réalisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la demande de paiement Animation Natura 2000 pour l'année 2024 - la demande de subvention Animation Natura 2000 pour l'année 2026 - la demande de subvention Contrat Natura 2000 pour l'îlot Natura 2000 en forêt communale de Saint-Martin-du-Mont - la demande de subvention Etude (Animation) pour la cartographie des habitats à débiter en 2026 - la demande de subvention LEADER pour le financement de l'accompagnement de la Chambre d'agriculture dans le PAEC Montagne côte-d'orientie <p>Révision du DOCOB</p> <p>Un temps d'animation encore conséquent au premier semestre 2025 a été consacré à la finalisation du DOCOB sur les sujets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rédaction des fiches actions - Correction du DOCOB - Mise en page - Rédaction des documents de synthèse <p>Outils de suivi</p> <p>Le fichier dédié au suivi du temps détaillé par mission créé en 2024 a été complété en 2025.</p> |
| Perspectives n+1 / Suites à donner | Poursuite de la gestion administrative et financière du site |
| Point de vigilance | / |

7.1. Copil

La réunion du Comité de pilotage portant sur la présentation du bilan 2025 et les perspectives 2026 se tiendra le 30 janvier 2025 à Panges.

En 2025 et au regard de la nécessité de soumettre à l'avis du comité de pilotage le nouveau DOCOB, un COPIL intermédiaire a été organisé le 7 juillet 2025.

| Date | Lieu | ODJ | CR |
|------------|---------|---|---------------------------------|
| 07/07/2025 | Frénois | - Présentation du nouveau DOCOB – Etat des lieux et programme d'actions 2025-2034 - Validation du nouveau DOCOB | Transmis par mail le 11/07/2025 |
| 30/01/2026 | Panges | - Introduction par Monsieur le Président du Comité de pilotage - Bilan de l'animation 2025 et perspectives pour l'année 2026 - Questions diverses - Présentation sur l'étude réalisée aux Sources de l'Ignon | |

7.2. GT

En 2025, les actions réalisées n'ont pas nécessité l'organisation de groupes de travail.

7.3. Rencontre service Natura 2000 Région BFC

Des échanges réguliers ont eu lieu avec le référent Natura 2000 de la Région pour les sites de Côte-d'Or, Bertrand Barré, qu'il s'agisse de visio, d'appel téléphonique ou d'échanges par mails.

En 2025, ces échanges ont plus particulièrement portés sur les sujets suivants :

- Etude cartographique des habitats naturels d'une partie du site Natura 2000 : sollicitation sur l'enveloppe budgétaire et lors de l'analyse des offres
- Montage PAEC Montagne côte-d'orientienne : sollicitation sur les possibilités de financement
- Montage du Contrat Ilot Natura 2000 : questions relatives au cahier des charges et vérification du dossier de demande de subvention sur Europac
- Comité de pilotage : calage des dates et procédure lorsque vote prévu
- Stage : sollicitation sur l'enveloppe budgétaire

7.4. Formation

L'animatrice a participé à plusieurs webinaires ou journée technique portant sur les thématiques suivantes :

- **21/01/2025** : Webinaire de présentation de l'outil LOBELIA
- **05/05/2025** : Journée technique Faune organisé par le service Natura 2000 de la Région RBFC portant sur les Agrions (mercure et orné), le Sonneur à ventre jaune et l'Ecrevisse à pattes blanches

7.5. Accompagnement de stagiaires

Une stagiaire, Axelle Lalouette, a été accueillie au sein du Pays Seine-et-Tilles pendant 2 semaines du 02/06 au 13/06/2025. En 3^{ème} année de licence Biologie des organismes à Dijon, ce stage volontaire avait pour objectif la découverte des missions de l'animation d'un site Natura 2000. Aucun rendu n'était attendu.

8. BILAN

8.1. Bilan temporel

| | |
|---|---|
| Remarques | <p>En 2025, les actions ayant mobilisé le plus de temps d'animation sont le DOCOB avec la finalisation de la révision (MS VII.8) et la sensibilisation du grand public (PA VI.8) avec respectivement 40,5 et 28 jours.</p> <p>Parallèlement, les suivis se sont poursuivis de même que les actions de sensibilisation à destination du jeune public. Plus ponctuellement, le temps aura été consacré aux actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - MS VII.10 – Participation aux réunions et aux événements de la structure porteuse - IP I.2 – Montage du PAEC Montagne côte-d'orientie - CS V.3 – Cartographie des habitats - MS VII.11 – Participer aux réunions des autres instances du territoire et des différents réseaux <p>La gestion courante et administrative du site (MS VII.3) représente $\frac{1}{10}$ du temps de travail, soit une vingtaine de jours.</p> <p>A noter, 3 jours d'arrêt maladie en 2025 portant à 226 le nombre de jours travaillés.</p> |
| Perspectives n+1 / Suites à donner | <p>Les actions de suivis annuels de même que les actions de sensibilisation seront poursuivies. La validation du DOCOB en 2025 permet de poursuivre le programme d'actions 2025-2034 sur la base du programme prévisionnel figurant dans le DOCOB.</p> <p>3 actions principales sont prévues dès début 2026 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - CS V.3 – Cartographie des habitats : réalisée par le bureau d'étude Biotope avec une réunion de lancement prévu au 1^{er} trimestre 2026 - IP I.2 – Lancement du PAEC Montagne côte-d'orientie : suite au dépôt de la candidature à l'appel à projet en janvier 2026 et sous réserve d'acceptation du PAEC par la DRAAF - CS II.1 – Identification d'une trame de vieux bois : action prévue dans le cadre d'un stage de Master 2 avec un début envisagé à partir de mars 2026 |
| Point de vigilance | Veiller à remplir ou affiner les indicateurs au fur et à mesure des actions mises en œuvre |

Tableau 6 : Répartition du temps de travail en 2025 (nombre de jours)

| Code | Mesure | Priorité | Catégorie OP | Nb jours |
|---|--|----------|---------------|------------------------|
| 2. Gestion des habitats et des espèces | | | | Sous-total 20,5 |
| IP I.2 | Gestion extensive et restauration des prairies et mégaphorbiaies - Contrat entretien prairie Fontaine noire - Sources de l'Ignon - Montage PAEC | 2 | Gestion | 14,0 |
| IP II.2 | Conservation des bois sénescents - Ilot de bois sénescents - Forêt communale de St-Martin-du-Mont | 1 | Gestion | 6,0 |
| IP III.1 | Entretien et restauration des pelouses - Suite à donner sur l'entretien de la pelouse de Saulx-le-Duc | 1 | Gestion | 0,5 |
| 3. Evaluation des incidences | | | | Sous-total 1,0 |
| MS VI.1 | Veille environnementale et mise en cohérence des politiques publiques et projets d'aménagements du territoire avec le DOCOB - EIN projet de garage à Val Suzon - Drainage dans la prairie de St-Fol - Voies d'escalade dans le Val Courbe | 1 | Administratif | 1,0 |
| 4. Suivis scientifiques et études | | | | Sous-total 29,0 |
| <i>Suivis</i> | | | | |
| CS I.7 | Suivi dynamique des marais calcaires de pentes - Etude réalisée aux Sources de l'Ignon | 1 | Connaissance | 2,0 |
| CS II.4 | Suivi de la population de Sabot de Vénus | 1 | Connaissance | 3,0 |

| | | | | |
|---|--|---|-------------------|--------------|
| CS IV.1 | Suivi des populations de chiroptères - Suivi au Peuptu de la Combe Chaignay - Suivi dans les Carrières du Malpertuis (Norges-la-Ville) | 1 | Connaissance | 2,0 |
| CST.2 | Suivi des lépidoptères inscrits à la Directive Habitats - Suivi du Damier du Frêne | 1 | Connaissance | 4,0 |
| CS V.1 | Complément d'inventaires des espèces de la Directive Habitats présentes ou potentielles dans le site -Recherche de Vertigo dans les marais tufeux du site | 1 | Connaissance | 1,0 |
| CS V.2 | Contribution au réseau loup-lynx - Relève des pièges-photos au Peuptu de la Combe Chaignay | 2 | Connaissance | 4,0 |
| CS V.3 | Cartographie des habitats (dont typologie) | 1 | Connaissance | 12,0 |
| <i>Etude</i> | | | | |
| EI I.4 | Elaboration de notices de gestion et étude du fonctionnement hydrologique des marais calcaires de pente | 1 | Connaissance | 0,5 |
| EI T.3 | Etude de la pollution lumineuse (trame noire) | 3 | Connaissance | 0,5 |
| 5. Information, communication, sensibilisation | | | Sous-total | 65,0 |
| <i>Communication</i> | | | | |
| CC VI.1 | Conception de supports de sensibilisation | 1 | Communication | 1,5 |
| CC VI.2 | Communication sur les actions réalisées au titre de Natura 2000 | 1 | Communication | 7,0 |
| <i>Sensibilisation</i> | | | | |
| PA VI.1 | Sensibilisation des élus et des usagers sur les bons comportements dans les milieux naturels | 2 | Sensibilisation | 2,5 |
| PA VI.2 | Participation aux réunions de concertation portant sur la gestion des risques | 1 | Sensibilisation | 0,5 |
| PA VI.3 | Participation aux échanges portant sur l'orientation de la gestion forestière et sensibilisation des propriétaires et gestionnaires forestiers | 1 | Sensibilisation | 2,5 |
| PA VI.7 | Sensibilisation du public jeune (scolaire, centre de loisirs...) aux enjeux de biodiversité | 1 | Sensibilisation | 23,0 |
| PA VI.8 | Sensibilisation du grand public aux enjeux de biodiversité | 1 | Sensibilisation | 28,0 |
| 6. Veille à la cohérence des politiques publiques | | | Sous-total | 12,5 |
| MS VI.2 | Participation à la mise en place de conventions, d'outils fonciers ou réglementaires | 2 | Administratif | 0,5 |
| MS VI.5 | Dénombrement des actions communes aux programmes et documents de gestion des partenaires et gestionnaires (ONF, CNPF, SHNA, SBO, CEN, PNFor...) | 2 | Administratif | 0,5 |
| MS VII.11 | Participer aux réunions des autres instances du territoire et des différents réseaux | 1 | Administratif | 11,5 |
| 7. Gestion administrative, financière et gouvernance | | | Sous-total | 98,0 |
| MS VII.1 | Carnet de suivi du site Natura 2000 | 1 | Administratif | 2,5 |
| MS VII.2 | Organisation et animation des réunions du COPIL | 1 | Administratif | 9,5 |
| MS VII.3 | Animation du DOCOB (gestion administrative) | 1 | Administratif | 21,0 |
| MS VII.4 | Formation du personnel et encadrement de stagiaires | 1 | Administratif | 5,5 |
| MS VII.5 | Rédaction des bilans d'activité et suivi des indicateurs | 1 | Administratif | 2,5 |
| MS VII.8 | Révision du DOCOB | 1 | Administratif | 40,5 |
| MS VII.10 | Participation aux réunions et aux événements de la structure porteuse | 1 | Administratif | 15,5 |
| SP VII.1 | Veille courante | 1 | Gestion | 1,0 |
| TOTAL | | | | 226,0 |

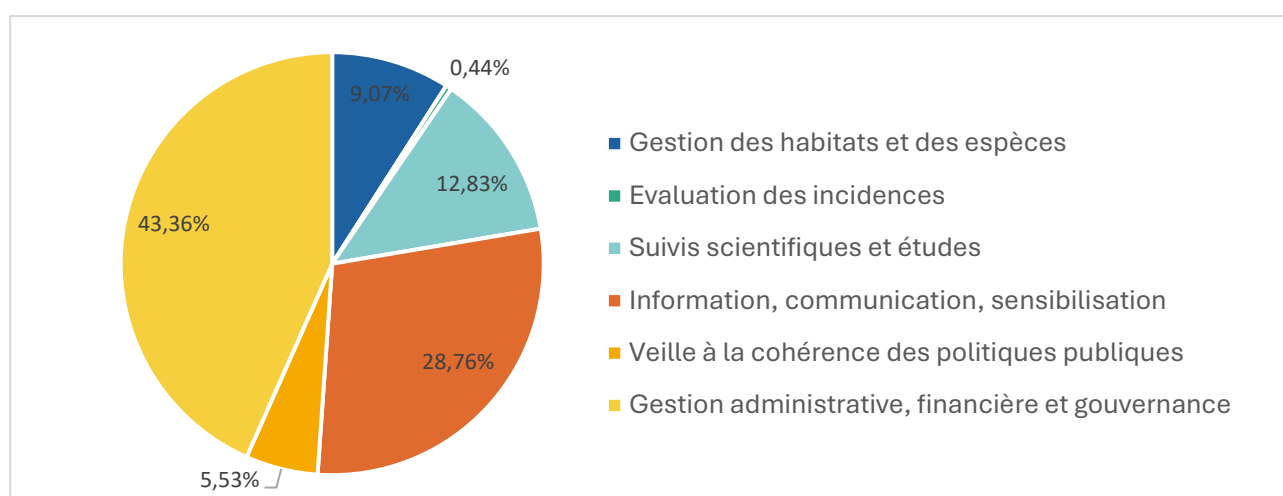


Figure 19 : Répartition du temps de travail par grand type d'actions

8.2. Bilan financier 2025

| Synthèse montant réel Animation Natura 2000 en 2025 | | | |
|---|-----------------|-------------|--------------------|
| Description de la dépense | Montant HT | Montant TVA | Montant TTC |
| Dépenses de rémunération supportées | 42015,43 | - | 42 015,43 € |
| Option coûts simplifiés (40% des dépenses de rémunération initialement demandées) | 16220,54 | - | 16 220,54 € |
| TOTAL BILAN FINANCIER 2025 | 58235,97 | - | 58 235,97 € |

| Détail coûts simplifiés | | | |
|--|-----------------------------|--|---------------------------------|
| Description de la dépense | Dénomination du fournisseur | Bénéficiaire | Montant TTC (Budget réalisé) |
| Frais de déplacements | - | Site Natura 2000 | 1781,9 |
| Etude Ignon | SITIV | Site Natura 2000 | 423,36 |
| Animation CL Selongey | Nathalie Damy | Centre de loisirs Selongey | 200 |
| Animations CL Selongey | Sandra Avril | Centre de loisirs Selongey | 375 |
| Animation Séances ATE | Pirouette Cacahuète | Ecole élémentaire Messigny-et-Vantoux | 0 |
| Projet "Milieux humides" CLEA | Impression 1000 exemplaires | Site Natura 2000 | 523,2 |
| | Signalétique bois | | 3617,9 |
| Nuit des étoiles d'hiver - Animation LPO | LPO | Grand public | 521,25 |
| Fête de la Nature | Cie Préface | Grand public | 467 |
| Nuit de la chauve-souris - Sortie et conférence | Ludovic Jouve | Grand public | 364,68 |
| Nuit de la chauve-souris - Projection | Un brin de nature | Grand public | 100 |
| Sorties Oiseaux et Amphibiens | LPO | Grand public | 781,05 |
| Frais de structure (~15%) | - | Site Natura 2000 | 7065,2 |
| TOTAL | | | 16 220,54 € |

| Coûts projets Natura 2000 hors coûts simplifiés | | | |
|---|------|------------------|-----------|
| Appui technique Chambre d'agriculture 2025 | CA21 | Site Natura 2000 | 3019,2 €* |

* Financement sur fond LEADER et Pays

9. ANNEXES

Annexe 1 : Arrêté portant approbation du document d'objectifs

**RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE**

Arrêté n° 2025_O_22538

Portant approbation du document d'objectifs de la zone spéciale de conservation FR2600957 « Montagne côte d'orientée ».

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

Vu la Directive n°92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages ;

Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles L.414-1 et suivants et R.414-1 et suivants ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Décret n° 2022-1757 du 30 décembre 2022 relatif à la décentralisation de la gestion des sites Natura 2000 exclusivement terrestres et modifiant certaines dispositions relatives à Natura 2000, et en particulier son article 28 ;

Vu l'arrêté ministériel du 07 février 2022, modifiant l'arrêté du 29 octobre 2024 portant désignation du site Natura 2000 « Milieux forestiers, prairies et pelouses de la vallée du Suzon » renommé « Montagne côte d'orientée » (Zone spéciale de conservation FR2600957) et abrogeant les arrêtés du 29 octobre 2014 et 3 novembre 2014 portant désignation des sites « Milieux forestiers, pelouses et marais des massifs de Moloy, la Bonnière et Lamargelle », « Massifs forestiers de Francheville, d'Is-sur-Tille et des Laverottes » et « Forêt de ravin à la source tufeuse de l'Ignon » ;

Vu l'arrêté régional n°2024_N_01604 portant désignation des membres du comité de pilotage de la zone spéciale de conservation « Montagne côte d'orientée » ;

Vu l'avis favorable du comité de pilotage du site en date du 07 juillet 2025 ;

Considérant que le document d'objectif permet d'atteindre les objectifs qui ont présidé à la désignation du site ;

ARRETE

Article 1 :

Le document d'objectifs de la zone spéciale de conservation FR2600957 " Montagne côte d'orientée ", annexé au présent arrêté est approuvé.

Article 2 :

En fonction des résultats de l'évaluation périodique, le document d'objectifs pourra faire l'objet de modifications après validation par le comité de pilotage du site.

Article 3 :

Le document cité à l'Article 2 peut être consulté sur internet à l'adresse suivante : <https://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/tableau-de-bord-des-sites-a8221.html>

Article 5 :

Le présent arrêté peut faire l'objet :

- d'un recours administratif gracieux auprès de l'auteur de l'acte dans un délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique.
- d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Dijon dans un délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique.

Le tribunal administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr

Article 6 :

Le Président du Conseil régional est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté à l'adresse suivante : <https://www.bourgognefranchecomte.fr/>

Fait à Besançon, le 08 DEC. 2025

Le Président
du Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté

Jérôme DURAIN



Annexe 2 : Illustration des actions de sensibilisation 2025



Projection ciné-échange - 17/01/2025 (A. Ginda)- Installation dispositif Amphibiens le 01/02/2025 - Prospection chiroptères le 26/01/2025



Animation Amphibiens avec la MFR de Pouilly-en-Auxois le 13/03/2025 (à gauche) et le centre de loisirs d'Is-sur-Tille le 19/03/2025 (au centre) - Animation avec Pirouette-Cacahuète sur l'aire terrestre éducative de Messigny-et-Vantoux (à droite)



Animation amphibiens à Curtil-St-Seine le 28/03/2025 (à gauche) et oiseaux à Lamargelle le 26/04/2025 (au centre) avec la LPO - Sortie chauves-souris dans le village de Val-Suzon le 22/08/2025



Spectacle "Auprès de mon arbre" de la Cie Préface à Jouvence le 24/05/2025 - Journée Damier du frêne à destination des propriétaires forestiers le 12/06/2025 - Conférence des Maires du Pays Seine-et-Tilles le 17/09/2025

ZOOM SUR LE PROJET « MILIEUX HUMIDES » AVEC LES DISPOSITIFS CLEA ET NATURA 2000



Dessin sur le site du Ru blanc le 21/01/2025 accompagné par la graphiste et l'animatrice Natura 2000 (à gauche) et expérimentation sur le rôle des milieux humides le 04/02/2025 avec les CM1-CM2 de l'école de Marsannay-le-Bois (au centre et à droite)



Choix des dessins à faire figurer sur les panneaux et travail des textes (à gauche) – Restitution avec les classes, les parents d'élèves et les partenaires (au centre) – Inauguration des panneaux sur le site du Ru blanc le 08/11/2025 (à droite)

Annexe 3 : Supports de communication 2025

Soirée Ciné
vendredi 17 janvier 2025 - 19h
Salle des fêtes d'Étaules

Projection du film-documentaire
« Méandres ou la rivière inventée »
en présence de la co-réalisatrice Marie Lussion
à du Syndicat du Bassin de l'Ouche

Présentation des résultats 2024 de l'opération « Caprands »
Moment convivial avec des produits locaux 100 % Côte-d'Or

Balades et forum étoilés pour la biodiversité et la santé

Le samedi 08 février 2025
de 18h00 à 21h00
Salle des fêtes de Marsannay-Tille

À la découverte des amphibiens
de la fontaine des Essarts

Vendredi 28 mars
à 18h45

À la découverte des oiseaux
de Lamargelle

Samedi 26 avril
à 9h00

Spectacle de théâtre de la Cia Préface
«Après de mon arbre»

Rendez-vous
à Pelleray le 26 mai à 18h00

Natura 2000 et le Damier du frêne

Jeu de société
Jeudi 12 juin 2025 à 9h30
à la salle des fêtes d'Étaules (71)

A la rencontre des chauves-souris

Vendredi 22 août 2025
19h30 à 22h00
Salle des fêtes de Val-Suzon

et
Mardi 26 août 2025
19h30 à 22h00
Salle des fêtes de Moleville

Balade Ombre et Lumière
à Pelleray
samedi 11 OCT. 2025
19h30-21h

LE JOUR de la NUIT



Animation Natura 2000

1 place de l'église
21440 Saint-Seine-l'Abbaye

03.80.35.22.75
natura2000@pays-seine-et-tilles.fr



COFINANCÉ
PAR L'UNION
EUROPÉENNE

—
**RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ**
—

Conception : Pays Seine-et-Tilles
Illustrations : Clémentine Zwahlen

